

# la Creuse

N° 56 > novembre / décembre 2012



P. 14

## ACTIONS

Les bons plans pour l'hiver



P. 18

## ACTIONS

Alzheimer : du répit pour les aidants

## ■ DOSSIER



P. 22

## NATURE

L'Étang des Landes halte des petits passereaux

# Et si on covoiturait ?

page 7



**QUEL QUE SOIT LE TRAJET SUR LES 21 LIGNES RÉGULIÈRES  
DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL**

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS  
DIRECTION DES TRANSPORTS  
14 avenue Pierre Leroux - BP17 - 23001 Guéret Cedex  
Tél. **05 44 30 27 23** - [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

**La Creuse, avec vous** au quotidien

## I DIAGONALES I

- LE SAVEZ-VOUS ? p. 4 - 5  
UN AGENT / UN MÉTIER p. 6

## I DOSSIER I

- COVOITURAGE : UN PLAN DÉPARTEMENTAL  
UNE AIRE, UN SITE INTERNET p. 7-13

## I ACTIONS I

- VIABILITÉ HIVERNALE :  
CE QU'IL FAUT SAVOIR p. 14-15
- CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES :  
NOUVELLE PROMO ET PRIX NATIONAL p. 16-17
- ALLÔ RÉPIT OUEST CREUSE :  
LA PRÉCIEUSE AIDE AUX AIDANTS p. 18-19
- LES GRANDS CHANTIERS ROUTIERS p. 20-21

## I NATURE I

- OPÉRATIONS BAGUAGE  
À L'ÉTANG DES LANDES p. 22-23

## I RACINES I

- RUINES DE CROZANT :  
UN NEUF AVEC DU VIEUX p. 24
- LES FICHES DU PATRIMOINE p. 25-26

## I SORTIR I

- L'AGENDA p. 27-29

## I LIRE I

- LES COUPS DE CŒUR DE LA BDC p. 30

## I TRIBUNE LIBRE I

- POLITIQUE : l'expression des groupes p. 31

## Penser grand, agir humble

J' me souviens d'un débat en séance plénière consacré à l'adoption du schéma enfance jeunesse famille, et plus particulièrement à la mise en place du Conseil Général des Jeunes. Cela avait été un débat courtois mais un élu d'opposition, sans s'opposer d'ailleurs pour le coup, avait parlé de sa crainte que cette nouvelle instance ne soit au final qu'une « mesure gadget ». Sans doute notre contradicteur craignait-il moins pour le Conseil Général des Jeunes qu'il ne doutait de notre propre volonté de le faire vivre.

J'aurais donc plaisir, s'il était encore parmi nous aujourd'hui, à lui montrer que le « CGJ » va accueillir sa 10<sup>ème</sup> promotion d'élus, prouvant ainsi que



nous n'avons pas renoncé à notre volonté d'offrir aux collégiens creusois un si bel outil : ils y apprennent les rudiments de leur citoyenneté future, la différence entre une idée passionnée et un projet raisonné ; ils y découvrent aussi, en partageant leurs interrogations et additionnant leurs forces, comment l'on peut concrétiser des actions. J'aurais surtout plaisir à partager avec cet élu la récompense que les conseillers généraux juniors creusois ont glanée, avec le Prix Territoria de bronze 2012 qui leur a été remis récemment à la Présidence du Sénat. Leur vitalité et leur esprit d'initiative et d'innovation, exprimés dans un

projet à taille humaine (la fabrication et l'installation d'une ruche en milieu urbain), ont été remarqués au plan national. Cela prouve qu'on peut-être modeste et réussir. Cela nous encourage, nous les « grands élus », à penser « notre Creuse » à l'aune des enjeux planétaires tout en y agissant à la mesure de nos moyens.

Au fond, c'est un peu ce que nous avons fait en élaborant un plan départemental de covoiturage, qui va trouver sa première concrétisation en cette fin de mois de novembre, avec d'une part une première aire de stationnement, d'autre part un site Internet dédié à cette nouvelle pratique mêlant nécessités économiques, sociales et environnementales, comme vous pourrez le lire dans le Dossier du présent Magazine de la Creuse. Le Conseil Général de la Creuse n'invente pas le covoiturage : il constate l'émergence d'un phénomène de société, il l'analyse et l'adapte à la réalité creusoise.

Voilà une mesure qui s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet d'Agenda 21 que nous allons élaborer en 2013. « Penser global, agir local », avait dit l'un des penseurs du développement durable. A notre manière toute creusoise, comme nos élus juniors, nous paraphrasons René Dubos : « Penser grand, agir humble ».

Bonne lecture,

Jean-Jacques LOZACH  
Sénateur de la Creuse  
Président du Conseil Général

la Creuse  
LE MAGAZINE

Numéro de Novembre/Décembre 2012.

Magazine édité par le Conseil Général  
Hôtel du Département - BP 250  
23011 GUERET Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23  
Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29  
Site Internet : [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution.

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

Directeur de la publication : Eric JEANSANNETAS.

Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL.

Textes : Jean-Luc OZIOL, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Bibliothèque Départementale de la Creuse (coups de cœur de la BDC).

Photos : Simon PAROUTY, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique et Centre culturel Yves Furet (Agenda), Conseil Général du Cher (page 5).

Maquette : Lydie VIALATOU.

Impression : Fabrègue Imprimeur  
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Distribution : La Poste.

Tirage : 63.000 exemplaires.



POUR RECEVOIR  
le Magazine de la Creuse

Le Magazine de la Creuse est distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres du département. Il peut arriver que vous ou un proche ne le receviez pas normalement. Dans ce cas, contactez-nous au Service Communication (05 44 30 23 13) en indiquant votre adresse.



### CONFÉRENCE SUR LA MÉMOIRE

Sans mauvais jeu de mot, c'est une date à retenir : le jeudi 29 novembre, à 19 heures au CMN de Sainte-Feyre (salle André Leune), Eovi Mutuelle organise une conférence ayant pour thème « Les secrets de notre mémoire de 7 à 77 ans ».

Ce sujet est particulièrement sensible avec l'avancée en âge et différents spécialistes interviendront : les Dr Moreigne, gériatre du Centre hospitalier de Guéret, et Leslie Cartz-Piver, neurologue du centre de la mémoire et de recherche de Limoges.

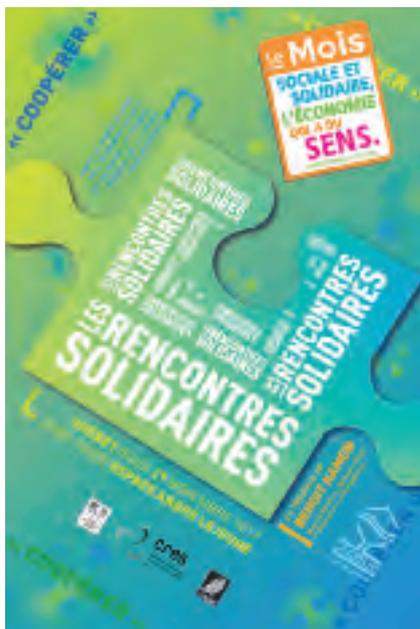
La conférence permettra d'aborder des questions essentielles sur le sujet : comment protéger notre capital mémoire ? La mémoire, qu'est-ce que c'est ? Comment la définir ? Comment les souvenirs, les apprentissages, les savoirs, les émotions s'inscrivent-ils dans le cerveau ? Pourquoi la mémoire est-elle sélective ? Mémoire et sens, qu'est-ce que la mémoire sensorielle ? Mémoire individuelle et mémoire collective, comment se construisent-elles ? A tout âge, apprendre pour apprendre ?

En ouverture de la conférence, la troupe de théâtre de Sainte-Feyre « Les vieilles blouses » donnera une représentation sur le sujet de la mémoire.

## RENCONTRES SOLIDAIRES

# Il est temps de coopérer

**Les Rencontres solidaires du Conseil Général de la Creuse se sont inscrites avec force dans le paysage de l'économie sociale et solidaire. Au point que, cette année, le ministre viendra à Guéret.**



**E**N lançant les Rencontres solidaires, il y a quatre ans, le Conseil Général de la Creuse répondait à la fois à une nécessité (réfléchir sur de nouveaux modes de développement à échelle humaine) et à une réalité (le poids de l'économie sociale et solidaire en Limousin, en particulier en Creuse). Mais cette journée de réflexion était un pari. Pari gagné, car elle a rapidement connu une audience très large. Pari honoré, cette année, avec la venue à Guéret du ministre de l'Economie sociale et solidaire (ESS), Benoît Hamon. Organisées dans le cadre du Mois de l'ESS, les Rencontres solidaires du Conseil Général proposent, pour cette quatrième édition, de s'interroger autour du thème « Coopérer ». En cette

année 2012 désignée « Année internationale des coopératives » par l'ONU et l'ACI (alliance coopérative internationale), le thème s'impose. Mais il s'impose sans doute encore plus au moment où l'économie traditionnelle marque le pas, interroge et inquiète, touchant les limites d'un modèle exclusivement inscrit dans les logiques de croissance et de productivité. Et ce temps de réflexion sera l'occasion de mesurer la pertinence de l'ESS comme une « réponse à la crise », selon la formule de Jean-François Draperi, économiste et grand spécialiste de l'ESS. ■

### LES RENCONTRES SOLIDAIRES

**JEUDI 29 NOVEMBRE 2012 – ESPACE ANDRÉ LEJEUNE À GUÉRET**

- 10H00 : « COOPÉRER, C'EST FAIRE SOCIÉTÉ ? », PAR ERIC FAVEY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- 11H00 : « COOPÉRER, ÊTRE SOLIDAIRE POUR PRÉSERVER NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE », PAR THIERRY BEAUDET, PRÉSIDENT DE LA MGEN
- 14H00 : « MOBILISATION CITOYENNE ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UNE COOPÉRATION POUR UN AUTRE RAPPORT À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE », PAR JÉRÔME DECONINCK, DIRECTEUR DU FONDS TERRE DE LIENS
- 14H45 : « L'ESS, UNE RÉPONSE À LA CRISE ? », PAR JEAN-FRANÇOIS DRAPERI, DIRECTEUR DU CENTRE D'ÉCONOMIE SOCIALE TRAVAIL ET SOCIÉTÉ (CESTES), RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.



## TRANSPORT DE BOIS RONDS

# D'abord, tester les routes

**Le convoyage des bois ronds nécessite des dérogations au Code de la Route, en raison des tonnages transportés. Le Conseil Général a fait tester les itinéraires susceptibles de donner lieu à dérogations.**

Le Code de la Route n'autorise théoriquement pas la circulation sur les routes départementales de véhicules de plus de 40 tonnes. Toutefois, un décret de 2009 fait dérogation pour les transports de bois ronds, qui peuvent recourir à des équipements atteignant jusqu'à 57 tonnes, pour peu qu'ils soient munis de 6 essieux permettant de répartir la charge ; ce décret prévoit l'organisation d'itinéraires dérogatoires.

C'est ainsi qu'en Creuse, le Conseil Général travaille à l'élaboration d'un itinéraire dérogatoire permanent englobant : la RD941 sur toute sa longueur ; la RD8 entre la RD941 à Bourganeuf et la RD982 au Mas-d'Artiges ; la RD912 entre la RD941 à Bourganeuf et l'accès au pôle Cosylva-Bourganeuf Bois ; la RD22 entre la RD941 et l'accès à la zone d'activité de Langladure II ; l'axe Est Limousin entre la limite de la Corrèze et la RN145 à l'échangeur de Gouzon ; la RD940 entre la RD941 à Pontarion et la RN145 à l'échangeur centre de Guéret. A cet itinéraire dérogatoire permanent s'ajouteraient des dérogations temporaires, gérées au cas par cas.

L'ensemble de ce dispositif, appelé Transbois, nécessite toutefois de connaître l'état de la voirie susceptible d'y être incorporée : au niveau des ouvrages d'art pour connaître leur résistance aux charges ; au niveau des chaussées en mesurant leur déformation provoquée par le passage d'un poids lourd. C'est dans ce cadre que le Conseil Général a conduit, au mois d'octobre, une série de tests réalisés par la société Vectra : un véhicule spécial (notre photo) reproduisant les contraintes qui provoquent la déflexion de la chaussée (sa déformation verticale sous le poids qu'elle subit) a pu faire toutes les mesures nécessaires. Il en découlera un diagnostic précis qui permettra de finaliser le réseau dérogatoire permanent creusois. ■



## MANIFESTE DES NOUVELLES RURALITÉS

Les présidents des conseils généraux de l'Allier (Jean-Paul Dufrègne), de la Nièvre (Patrice Joly), du Cher (Alain Rafesthain) et de la Creuse (Jean-Jacques Lozach) se sont retrouvés, au début de l'été, à l'Hôtel du Département du Cher, à Bourges, pour signer un manifeste sur les nouvelles ruralités.

Ils entendaient ainsi dire que les territoires qu'ils administrent sont confrontés à des handicaps qui freinent leur développement mais qu'ils représentent aussi des espaces de projets. Vastes espaces, capacité d'innovation, bassins de vie à l'échelle humaine, cadre de vie préservé : les atouts de ces départements ruraux ne manquent pas. Malheureusement, leurs déficits d'infrastructures, de services publics, la crise de l'emploi traditionnel et de la démographie médicale sont des handicaps qui freinent leur développement.

Par cette action, les quatre présidents ont souhaité promouvoir l'équilibre et l'interdépendance entre l'urbain et le rural, qui se pose en modèle alternatif. Cette initiative s'adresse au gouvernement, aux élus, aux associations d'élus nationaux et locaux et au grand public, pour promouvoir les dynamiques de leurs territoires. D'une même voix, ils affirment : « La ruralité est une chance, pour peu que l'on (s'y) investisse ».



Mécanique générale, électricité, hydraulique ou usinage de pièces, la palette d'interventions est large.

## UN AGENT – UN MÉTIER

# Aubin, mécanicien

**Tombé dans la marmite de la mécanique à la naissance, Aubin vit de et pour sa passion. Au Parc départemental, où l'on entretient et répare les véhicules du Conseil Général.**

**D**EPUIS quelques jours, tous les engins affrétés au déneigement des routes départementales se tiennent prêts à intervenir. Tous en état d'assurer cette mission parce que les six mécaniciens du Parc départemental leur ont apporté les soins nécessaires. Parmi eux, Aubin, trentenaire amoureux de son métier.

« Je vis de ma passion. Mon père était mécano et même quand il a changé de métier, il est resté passionné de course automobile. J'ai traîné dans les garages toute mon enfance. J'ai toujours vu des voitures démontées à la maison ».

Pourtant, le parcours d'Aubin ne s'est pas tracé en ligne droite de l'atelier de papa à celui du Parc départemental. Au départ, la scolarité classique d'un bon élève, jusqu'au Bac S. Scientifique ? Peut-être. Mais l'envie de travailler, de gagner sa vie. Quelques boulots alimentaires plus tard, le désir de la mécanique reprend le dessus.

### POLYVALENCE

« Je voulais être mécano. Mais j'avais beau avoir un peu de vécu dans la partie, il fallait avoir CAP et BEP. Je les ai donc passés, en candidat libre ». Pendant six ans, diplômes en poche, Aubin monte et démonte, à droite ou à gauche. Rien de stable pourtant, jusqu'à une annonce dans le journal : concours d'entrée au Parc de l'Équipement, quand ce service dépendait encore de l'État. Concours réussi.

Six ans après, décentralisation oblige, le Parc de l'Équipement est devenu le Parc départemental, un service du Conseil Général. Mais le boulot n'a pas changé, toujours aussi diversifié. « Ici, on est tous polyvalents, même si on a des affectations particulières. On peut faire de la mécanique générale, de l'électricité, de l'hydraulique ou de la chaudronnerie », explique-t-il après avoir usiné une pièce.

Aubin vit de sa passion et c'est déjà un bonheur. Mais il vit aussi pour sa passion, puisqu'il consacre l'essentiel de ses congés... à aller faire des courses ou des rallyes-raids, où ses compétences sont évidemment un atout. Des courses qui parlent de vitesse, mais surtout de voyages. « En janvier, je vais aller faire l'Africa Race, l'épreuve qui a succédé au Dakar sur le continent africain. En avril, je serai au Marathon des Sables, sur un camion de logistique. J'adore l'Afrique ; on dit beaucoup de choses fausses sur ce qui s'y passe ».

Avec un peu plus de temps pour parler, on sent alors que la clé, qu'elle soit anglaise, plate, à cliquet ou à mollette, sait ouvrir sur d'autres horizons. Aubin le concède avec le sourire : « Je m'organise. J'aime bien pouvoir jongler avec mes deux passions, j'y trouve mon équilibre ».

Mécano aujourd'hui, mécano demain ? Demain est un autre jour. Aujourd'hui, les camions du Conseil Général sont en état de faire leur office parce que brûle, quelque part dans le secret d'un atelier du Parc départemental, le feu de la passion. ■

# Et s'ouvre l'ère du covoiturage

Avec l'inauguration d'une première aire à l'échangeur du « Trois et Demi » et le lancement d'un site Internet dédié au covoiturage, le Conseil Général prend en compte la nouvelle approche qu'ont les Creusois des modes de transport. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre, où les nécessités économiques rejoignent les grands enjeux environnementaux.

## COVOITURAGE : DÉFINITION



Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'autostop) d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers

passagers, dans le but d'effectuer tout ou partie d'un trajet commun. Il consiste ainsi à optimiser le transport en voiture.

Si l'on exclut le déplacement en groupe constitué (famille, amis), le covoiturage se manifeste aujourd'hui sous deux formes majoritaires. La première est le covoiturage ponctuel : un conducteur propose sa voiture pour un trajet donné à des dates et heures qui lui conviennent avec des lieux de départ et d'arrivée fixés à l'avance. C'est le covoiturage interurbain à l'occasion de week-end, de vacances, etc.

La seconde forme, c'est le covoiturage régulier, principalement pour les trajets domicile-travail. Dans ce cas, l'accord des covoitureurs vaut pour une longue période.

## UNE PRATIQUE EN PLEIN ESSOR



Le covoiturage est une pratique qui connaît un essor important en France et en Europe, depuis quelques années. Il peut être de tous types : domicile-travail,

domicile-étude, longue distance ou loisirs.

Cet essor s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : une augmentation du prix des carburants, l'allongement des temps de déplacements quotidiens et une prise de conscience collective des enjeux de sauvegarde de l'environnement.

Pour la collectivité, le covoiturage présente un intérêt environnemental. En diminuant le nombre de kilomètres parcourus en voiture, il contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Ainsi, une voiture moyenne dégage 153 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru soit 7,65 kg pour 50 km par jour, soit 3 tonnes par an. Ces valeurs sont immuables qu'il y ait 1, 2, 3 ou 4 personnes dans le véhicule.

Deux personnes dans un véhicule pour un trajet de 50 km évitent donc une production de 3 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le covoiturage idéal, regroupant 4 personnes, permet d'économiser 9 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.



# Et maintenant covoiture

**Dans le cadre de sa compétence Transports, place un plan départemental de covoiturage. des avantages.**

**N**OMBRE de Creusois n'ont évidemment pas attendu le Conseil Général pour se livrer au covoiturage. Mais c'est justement parce que le phénomène se développe et s'amplifie que le Département a voulu s'en saisir. Pourtant, jusqu'alors, le covoiturage s'effectuait de façon spontanée... et donc désorganisée. Qui n'a pas vu, le long des bretelles d'accès à la RN145, des paquets de véhicules garés là à la journée ? Ce stationnement « sauvage » découlait de l'absence d'infrastructure adaptée. Mais dans certains cas, on était à la limite de ce que la sécurité pouvait tolérer... alors que rien n'était pourtant fait pour favoriser le développement du covoiturage.

### LE CRITÈRE DU PORTE-MONNAIE

Avec le plan départemental de covoiturage adopté en mai dernier, le Conseil Général s'est doté d'une politique claire. Ce plan s'appuie sur trois pistes de travail :

- l'aménagement d'aires de covoiturage clairement identifiées (voir pages 10-11) ;
  - la création d'un site Internet dédié permettant la mise en relation des personnes désirant covoiturer (voir pages 12-13) ;
  - une communication soutenue pour accompagner ces mesures.
- L'objectif du Conseil Général est, non seulement d'accompagner une réalité émergente en améliorant l'offre de service, mais aussi de favoriser le développement d'une pratique comportant de nombreux avantages. En effet, comme l'a montré une enquête réalisée auprès des « covoitureurs spontanés » par les agents



Faire les trajets à plusieurs : la première motivation est souvent économique. Mais le covoiturage a bien d'autres avantages.

# nant, z !

## le Conseil Général a décidé de mettre en Cette nouvelle pratique a, en effet, bien

du Conseil Général, la pratique régulière du covoiturage s'affirme en premier lieu pour des raisons économiques : pour les utilisateurs, les principaux atouts sont le partage des frais de déplacement liés à la voiture et la réduction des coûts d'entretien des véhicules. Ainsi, une personne réalisant un trajet quotidien de 50 km dépensera en moyenne 1.000 € de carburant par an (pour un véhicule diesel consommant 7l/100 km pendant 220 jours).

Mais si le porte-monnaie est un critère fondamental dans le choix du covoiturage, il se trouve qu'il a d'autres avantages non négligeables. C'est évidemment le cas sur le plan environnemental (voir ci-contre) avec des émissions de gaz à effet de serre réduites en proportion du nombre de véhicules qui ne roulent plus du fait des voyages à 2, 3 ou 4 personnes.

Mais le covoiturage a aussi des effets inattendus : la convivialité est souvent mise en avant, dépassant assez largement les contraintes liées au fait de devoir s'organiser autour d'horaires un peu stricts. Où ceux qui se klaxonnaient ou se brûlaient la priorité quand ils roulaient seuls apprennent à se connaître, à se rendre service... Où réapprendre à vivre ensemble est finalement quelque chose de pas désagréable...

Avec un site Internet qui leur permettra de faire du sur-mesure en trouvant le bon interlocuteur, avec une première aire de covoiturage aménagée où ils pourront se retrouver et même utiliser les transports en commun, les Creusois disposent désormais d'une offre de service améliorée. Et qui continuera de l'être avec le programme d'aménagements prévu (voir pages 10-11). ■



### Philippe BAYOL

Vice-président en charge des Transports :

« Nous répondons à un besoin »

**Le covoiturage est une nouvelle approche des modes de transport, qui dépasse les conventions habituelles. Pourquoi le Conseil Général s'y intéresse-t-il ?**

Nous avons d'abord constaté l'émergence du covoiturage sur différents points du territoire, en particulier le long de la RN145. Les gens savent s'organiser par eux-mêmes, notamment pour les trajets quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. Mais les points de rendez-vous occasionnaient un stationnement parfois un peu anarchique ; et le phénomène se développe, de sorte que nous risquions d'être dépassés. Nous avons donc élaboré un plan départemental de covoiturage, qui prévoit notamment la réalisation de plusieurs aires de stationnement, dont celle qui ouvre au Trois et Demi. Ces aires sont d'une capacité suffisante pour les besoins d'aujourd'hui tout en anticipant un accroissement des usages.

**Vous lancez également un site Internet [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr). Cela signifie-t-il que le Conseil Général veut organiser le covoiturage ?**

Non, pas du tout ! Ce site, c'est une plate-forme d'échanges, un service gratuit que nous proposons aux Creusois ; à eux de s'en saisir pour mieux organiser encore leurs trajets, dans le département ou en dehors. Ce site, nous l'avons financé et avons contribué à son élaboration, mais il sera celui de ses utilisateurs ; c'est d'ailleurs le principe même du covoiturage : la responsabilité partagée. En fait, pour le site Internet comme pour la construction des aires, nous répondons d'abord à un besoin.

**Est-ce que le covoiturage ne va pas être une concurrence pour les transports en commun, dont vous avez la charge avec le réseau TransCreuse ?**

Ce sera plutôt – et c'est déjà – une concurrence pour le transport individuel ! Ces dernières années, nous avons fait beaucoup d'efforts pour développer les lignes régulières de notre réseau TransCreuse, et nous continuerons. Le covoiturage est simplement une nouvelle forme de transport collectif, qui répond pareillement aux questions de coûts, sur les plans économique et environnemental. D'ailleurs, nos aires sont ou seront construites à des points d'arrêt des lignes régulières, de sorte qu'on pourra, à partir de chaque aire, poursuivre son trajet en ayant la possibilité de choisir entre covoiturage et transport collectif traditionnel. Nous raisonnons sur le principe de l'inter-modalité des modes de transport : pour aller d'un point à un autre, on peut utiliser différents modes de transport.

## ORGANISER LES POINTS DE RENCONTRE



Le plan départemental de covoiturage prévoit la création d'aires sécurisées et dédiées au stationnement des véhicules. Ces aménagements neufs ne seront réalisés qu'à proximité d'un nœud

routier, dont l'un des axes supporte un trafic d'au moins 2.500 véhicules/jour. Pour l'élaboration de ce programme, les sites de « covoiturage spontané » ont été recensés et ont ensuite fait l'objet d'une visite détaillée en vue de faire les choix les plus pertinents pour offrir des points de rencontre correspondant aux besoins des usagers.

D'une manière générale, la localisation d'une aire de covoiturage est l'élément le plus important pour la réussite de l'aménagement. L'aire doit se situer à proximité immédiate d'un grand axe de circulation et être facilement accessible depuis celui-ci. La méthode à préconiser est donc de se référer à la localisation des aires spontanées, puisqu'elles correspondent aux habitudes et aux attentes des pratiquants. L'aménagement doit également prendre en compte la montée en puissance des usages. Les retours d'expérience des départements ayant déjà aménagé des aires de covoiturage font apparaître un très net « effet aménagement », avec une fréquentation multipliée par 3 à 5 après travaux. C'est la raison pour laquelle le programme conçu par la Direction des Routes du Conseil Général prévoit des capacités supérieures à la fréquentation enregistrée sur les sites de « covoiturage spontané », ainsi que des possibilités d'extension.

Le plan départemental de covoiturage élaboré par le Conseil Général de la Creuse prévoit ainsi quatre aménagements neufs, dont trois sur la seule RN145 :

- échangeur n°51 du Trois et Demi (réalisé), 40 emplacements
- échangeur n°50 de Saint-Vaury, 25 emplacements sur 700 m<sup>2</sup> (2013)
- échangeur n°45 de Pierre-Blanche (Jarnages), 25 emplacements sur 750 m<sup>2</sup> (2014)

Enfin, un quatrième aménagement est prévu au croisement de la RD941 avec l'axe Nord-Sud (RD990/982), à l'occasion de l'aménagement futur du carrefour de la Seiglière, pour une vingtaine d'emplacements.



# Le Trois et premier d

**L'échangeur du Trois et Demi est désormais de la Creuse. Un site aménagé pour offrir les remplace la douce anarchie qui sévissait jus**

**P**ARMIS les lieux de « covoiturage spontané » qui fleurissent un peu partout dans le département, en particulier le long de la RN145, l'échangeur n°51 dit du Trois et Demi, sur la commune de Fleurat, est sans conteste le plus prisé. Au carrefour entre la RN145 et les RD5 et 912 (de Dun-le-Palestel à Bénévant-l'Abbaye), il y a longtemps que différentes parcelles servaient au stationnement de véhicules : pas moins de quatre zones étaient utilisées, pour une moyenne totale d'environ 25 voitures stationnées chaque jour de la semaine.

### 40 PLACES DE STATIONNEMENT SÉCURISÉES

Si tous ces emplacements non aménagés ne revêtent pas tous le même caractère de dangerosité, la douce anarchie qui régnait jusqu'alors montrait bien l'étendue des besoins. C'est donc tout naturellement que le Trois et Demi a constitué la première étape de la mise en œuvre du plan départemental de covoiturage en matière d'aménagements nouveaux, avec la création d'une aire revêtant un caractère exemplaire de ce que le Conseil Général entend développer en la matière.

Sur une parcelle d'environ 1.700m<sup>2</sup> située au sud de la RN145, en bordure de la RD912, quelques semaines de travaux ont permis de réaliser une aire dotée de 40 emplacements de stationnement,



Comme celle nouvellement aménagée du Trois et Demi, les aires de covoiturage du Conseil Général sont exclusivement dédiées au covoiturage. Un portique barre l'accès aux poids lourds et autres camping-cars.

## PRINCIPALEMENT DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

En Limousin, les trois-quarts des actifs utilisent la voiture pour se rendre à leur travail contre deux sur trois pour la moyenne française. En corollaire, seuls 2,5% des actifs limousins sont utilisateurs des transports en commun, contre 10% pour l'ensemble des Français.

Les réseaux de transports en commun étant encore peu développés en Creuse, seul un actif sur cent utilise ce mode de transport. En outre, la part des agriculteurs étant élevée dans la région, les actifs n'ayant recours à aucun mode de transport sont donc proportionnellement plus nombreux en Creuse, où un actif sur six est dans ce cas.

Les études sur le sujet soulignent que pour les actifs creusois la tendance est à l'éloignement des lieux de travail, avec allongement des trajets. Dans notre département, à dominante rurale, la voiture est donc de loin le moyen de transport le plus utilisé. Les secteurs de La Souterraine, Guéret et Aubusson sont caractérisés par une mobilité de proximité. L'attraction de la Haute-Vienne est visible mais peu marquée. La mobilité domicile-travail touche également les régions voisines au nord et à l'est. Le sud et le sud-est signalent peu de déplacements, caractérisant des habitants qui travaillent dans leur commune. Toutefois, et alors qu'il n'existait jusqu'alors aucune infrastructure dédiée au covoiturage organisé, cette pratique s'est développée, en particulier le long de la RN145. Le caractère à dominante rurale de notre département favorise le recours au covoiturage, les transports publics ne pouvant répondre à eux seuls aux besoins de mobilité.

Parmi les adeptes du covoiturage, la moitié des personnes utilisent ce mode de transport pour se rendre sur leur lieu de travail ; l'autre moitié pour participer à des réunions hors département, à des stages ou à des chantiers particuliers. Les véhicules utilisés sont pour 75% des véhicules personnels, les autres sont des véhicules d'entreprises qui font le ramassage pour se rendre notamment sur des chantiers.

A noter que parmi les initiatives qu'il a prises dans le cadre de l'élaboration de son plan départemental de covoiturage, le Conseil Général a réalisé une enquête auprès des entreprises de plus de 50 salariés du département, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. La grande majorité des réponses parvenues expriment une position très favorable au développement du covoiturage, notamment à la création d'aires de covoiturage. Les entreprises proposent même d'être des relais d'informations auprès de leurs employés.

# Demi e cordée

équipé de la première aire de covoiturage meilleures conditions de stationnement qu'alors.

avec une emprise suffisante pour permettre une bonne circulation des véhicules dans l'aire. Concrétisant la volonté du Conseil Général d'inscrire l'aménagement d'aires de covoiturage dans une logique d'inter-modalité, un abribus a été installé sur ce qui constitue un point d'arrêt d'une des principales lignes régulières du réseau TransCreuse – la ligne n°9 La Souterraine – Saint-Vaury – Guéret – et d'une ligne TER.

Cette première aire de covoiturage, matérialisée par une signalétique adaptée, propose de bonnes conditions de sécurité pour ses utilisateurs. En effet, située en bordure d'une RD912 qui supporte un trafic supérieur à 1.500 véhicules/jour et proche d'habitations, elle a un caractère dissuasif pour d'éventuels vols ou dégradations. En complément, des points lumineux à alimentation par panneaux solaires sont implantés afin d'offrir un éclairage de nuit. Par ailleurs, un fossé au pied des parcelles permet de traiter facilement l'évacuation des eaux. Les aires devant être exclusivement dédiées au covoiturage, et par conséquent interdites à tous les autres véhicules (poids lourds, fourgons, camping-cars, etc.), un portique a été installé à l'entrée de l'aire.

A noter, enfin, que ce premier aménagement, d'un montant de 130.000 €, dispose d'une réserve foncière permettant, si les besoins s'en font sentir à l'avenir, une extension de l'aire pour une trentaine de places supplémentaires. ■

## WWW.COVOITURAGE-CREUSE.FR ÉTAPE PAR ÉTAPE



**Accueil :** En page d'accueil de [www.covoituration-creuse.fr](http://www.covoituration-creuse.fr), vous pouvez vous inscrire, consulter les annonces, installer l'application sur votre smartphone, etc. Vous avez également accès à toutes les informations utiles concernant la charte du covoituration, localiser les aires de covoituration, préparer votre covoituration par rapport à un événement, calculer le prix de revient de votre trajet en fonction du nombre de partenaires avec lesquels vous covoiturez, etc.



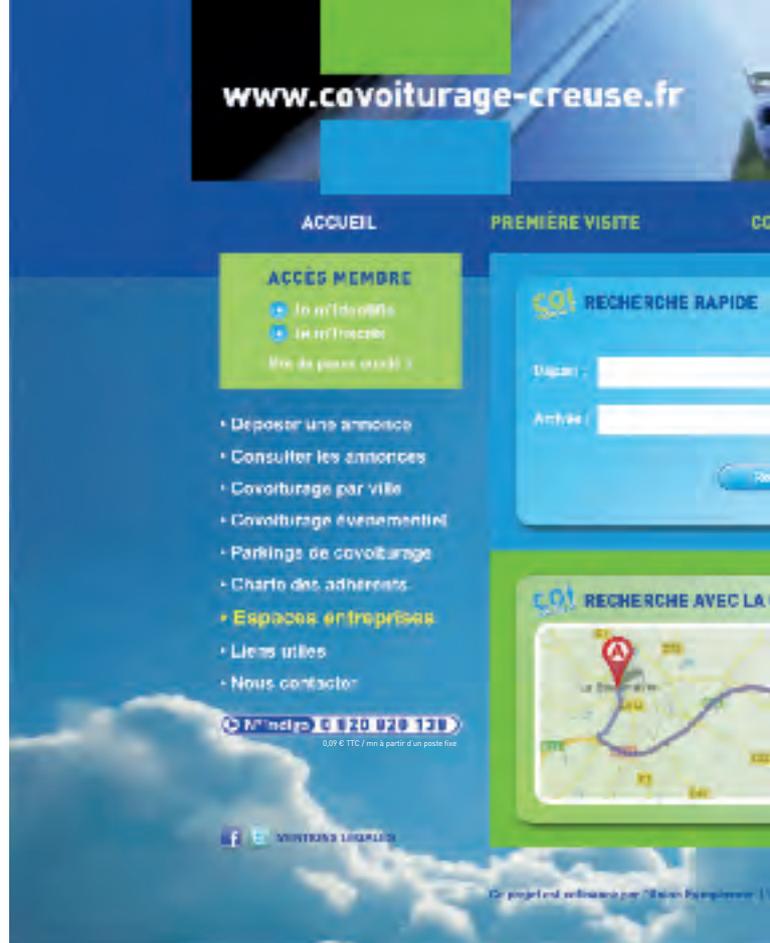
**Première visite :** Vous avez accès à tout ce qu'il est utile de savoir pour vivre sereinement l'expérience du covoituration... et l'utilisation du site [www.covoituration-creuse.fr](http://www.covoituration-creuse.fr). Création de votre compte, mot de passe oublié ou modification de votre annonce ? Il vous suffit de suivre le mode d'emploi.



**Comment ça marche ?** Toutes les questions que vous vous posez (ou ne vous posez pas) sur le covoituration : ses valeurs, son intérêt écologique ou économique, les questions liées aux assurances, aux différents types de covoituration (quotidien ou longs trajets), les règles de base du partage des frais avec vos partenaires, etc.



**Voir les trajets :** Sur la carte et avec le moteur de recherche, trouvez tous les trajets qui sont proposés et qui correspondent à vos attentes.



# Bons plans sur [www.covoituration-creuse.fr](http://www.covoituration-creuse.fr)

**Pour faire du covoituration, il faut trouver les [www.covoituration-creuse.fr](http://www.covoituration-creuse.fr), chacun pourra ses services ou recourir à ceux qui sont prop**

**L**E covoituration, c'est tout simplement le principe de trajets partagés, à 2, 3, 4 ou plus. Si les relations de proximité dans l'entreprise ou dans sa commune permettent parfois de se mettre d'accord avec des candidats potentiels, il n'en demeure pas moins que la principale difficulté pour le développement du covoituration réside dans la faculté de trouver le ou les partenaires adéquats. Or, il existe un moyen d'accéder à cette multitude de candidats potentiels au covoituration que l'on ne connaît pas : Internet. Ces dernières années, les sites Internet de covoituration ont fleuri un peu partout. Il n'en demeure pas moins que des enquêtes montrent que pour les covoituration, les acteurs clés du covoituration, ceux en lesquels ils placent volontiers leur confiance, sont les autorités publiques et leurs employeurs. C'est pourquoi le Conseil Général a décidé de créer un site spécifiquement dédié au covoituration, s'adressant principalement aux Creusois, qu'ils souhaitent organiser leurs trajets domicile-travail ou rechercher quelque partenaire pour des excursions plus lointaines. En choisissant la société Ecolutis, spécialisée dans la conception de sites de covoituration, le Département a fait l'acquisition d'un outil éprouvé offrant gratuitement à ses usagers toute la boîte à outils permettant de « covoituration tranquille ».

COMMENT ÇA MARCHE ? VOIR LES TRAJETS

le CO! voiturez

APPLICATION MOBILE

Retrouvez Covoiturage Creuse sur votre iPhone et sur Android grâce à l'application Icolutis.

LES DERNIÈRES ANNONCES

- 22300 GUÉRET / 22300 GUÉRET
- 22300 LA SOUTERRAINE / 22300 GUÉRET
- 22500 PELLETIER / 22500 BOUSSAC
- 62100 LIMOGES / 62100 MONTLIZON
- 22500 BOUSSAC / 22300 GUÉRET
- 22300 GUÉRET / 22300 AUBUSSON
- 62100 MONTLIZON / 22300 GUÉRET
- 22300 AUBUSSON / 22300 PELLETIER

Avec [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr), toute une palette de fonctionnalités pratiques pour découvrir le covoiturage ou conforter votre pratique de ce nouveau mode de transport.

# age-creuse.fr

**bons contacts. Avec le site Internet librement et gratuitement proposer osés.**

Le site [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr) permet la mise en relation de personnes ayant un trajet commun, grâce à un logiciel et des outils permettant : de consulter les annonces ou d'en déposer, d'apparier les annonces entre elles, de renforcer la sécurité de la pratique (identification du conducteur et des passagers), de faciliter la pluralité de la pratique (choix du conducteur selon le jour et l'heure), d'établir un lien avec les services du réseau de transports TransCreuse (horaires, itinéraires) et la plate-forme régionale d'information sur les différents modes de transport Mobilimousin.

Evidemment, les inscriptions et les trajets ne sont pas limités au seul territoire de la Creuse. D'ailleurs, [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr) étant développé par Ecolutis, il permettra de bénéficier d'une base de données très large sur le territoire national, pour des trajets sortant des sentiers battus du quotidien.

Gratuit et ouvert à l'ensemble du grand public (légalement majeur), [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr) n'est responsable ni de l'organisation, ni du bon déroulement des trajets. Néanmoins, chaque covoitreur s'engage à respecter une charte de covoiturage stipulant les règles morales de fonctionnement du service. ■

## PARLONS-EN, PARLEZ-EN !



Pour développer son plan départemental de covoiturage, le Conseil Général a prévu un plan de communication, à la fois simple et volontariste. Il s'agit de faire

connaître le système de covoiturage en Creuse, en particulier le site Internet [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr), à tous les Creusois confrontés à la question de la mobilité : les conducteurs circulant en Creuse et possédant une voiture, les travailleurs creusois, les usagers des transports en commun, les Creusois dépourvus d'un moyen de transport autonome.

Cette communication s'adressera donc au grand public, en utilisant le Magazine de la Creuse, mais aussi la presse locale (campagne publicitaire). Des affiches vont aussi être réalisées et seront implantées dans les lieux accueillant du public : mairies, services du Conseil Général, administrations, etc. Des contacts ont également été pris avec France Bleu Creuse afin de développer un partenariat.

Parallèlement, différentes initiatives vont être prises en direction des hôpitaux, administrations et entreprises de plus de 50 salariés du département (affiches, espaces partenaires sur le site Internet, etc.). Evidemment, le Conseil Général informera largement les 1.100 agents qui constituent l'administration départementale.

### DEVENEZ AMBASSADEUR DU COVOITURAGE



Enfin, ce plan de communication va s'appuyer sur les covoituteurs, qui pourront manifester leur engagement en faveur du covoiturage en arborant sur leur véhicule un autocollant (voir ci-contre) spécialement réalisé pour

faire connaître le site Internet [www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr).

**Pour le recevoir, il suffit de nous écrire en indiquant votre adresse postale à :** Conseil Général de la Creuse – Direction de la Communication – Hôtel du Département – BP 250 – 23011 Guéret Cedex.

Ou par courriel à [nverguet@cg23.fr](mailto:nverguet@cg23.fr)



Les équipes du Conseil Général surveillent le réseau routier et se tiennent prêtes à intervenir en cas d'épisode neigeux. Le reste, c'est-à-dire les règles de conduite à respecter, appartient à chacun d'entre nous.

## NEIGE OU VERGLAS

# Eviter le « fait d'hiver »

**Quels que soient les efforts des services du Département pour faire face aux conditions météorologiques hivernales et rétablir de bonnes conditions de circulation, la responsabilité première dans la conduite de son véhicule est celle de l'utilisateur.**

**S**i personne – pas même le Conseil Général ! – n'est responsable des grands froids ou des chutes de neige, on oublie trop souvent que chacun d'entre nous est, en revanche, totalement responsable de prendre son véhicule alors que les conditions météorologiques ne s'y prêtent pas. L'article R412.6 du Code de la Route définit l'obligation de garder la maîtrise de son véhicule en toute circonstance. Cette obligation n'est évidemment pas levée quand les conditions de circulation sont rendues plus difficiles par les intempéries, bien au contraire. Elle implique, avant même de prendre la route, de s'assurer que son véhicule dispose d'équipements adaptés (voir encadré).

Cela étant, les équipes du Conseil Général sont en position depuis le 15 novembre, dans le cadre de ce que l'on appelle le service de viabilité hivernale. Dans le cadre d'une organisation particulière de veilles et d'astreintes liées à la période hivernale (15 novembre – 15 mars), 70 agents sont en permanence prêts à intervenir ici ou ailleurs, pour dégager les routes en cas d'épisode neigeux, racler ici ou saler là.

Répartis dans tous les centres d'exploitation (un par canton), sous la responsabilité des UTT (unités techniques territoriales), du SESR (service d'entretien et de sécurité routière) et plus haut encore de la Direction des Routes du Conseil Général, ces hommes effectuent chaque jour la surveillance du réseau routier,

mesurant là les baisses de température, traquant ailleurs l'apparition de verglas, etc.

Ces interventions quotidiennes permettent de délivrer des messages d'avertissement aux usagers de la route, par les panneaux de signalisation implantés sur la voirie départementale, qui illustrent trois types de situation :

- « **verglas fréquent** », sur certaines sections de routes connues par expérience, où le phénomène peut se produire en l'absence d'une formation généralisée de verglas ;
- « **risque de verglas** », lorsque le phénomène est annoncé par une prévision météorologique, signalisation réalisée à partir de panneaux occultables ou pliables et pour une durée limitée ;
- « **verglas** », lorsque le phénomène est constaté, signalisation réalisée à partir de panneaux occultables ou pliables et pour une durée limitée.

Il suffit donc d'en tenir compte et d'adapter sa conduite aux situations ainsi décrites. Et, on ne le répètera jamais assez : l'hiver, sauf ensoleillement particulier, l'une des premières règles à respecter est de conduire en allumant ses feux de croisement. Les conditions de circulation étant passablement limitées par temps de neige et de verglas, il importe aussi de réduire sa vitesse tout en augmentant les distances de sécurité et en adoptant une conduite souple. ■

## Et aussi...



## DU VERGLAS... À LA NEIGE

**Conduite normale :** Absence de verglas ou de neige. Pneus été suffisants. Attention aux chaussées humides, plus froides que l'air, particulièrement la nuit et en altitude.

**Conduite délicate :** Danger potentiel lié à des formations localisées de verglas en faible épaisseur ou plaques de glace, à une neige fraîche en faible épaisseur (moins de 5 cm). Pneus hiver recommandés. Risque de blocage de la circulation faible. Attention aux secteurs signalés « chaussée glissante », aux points froids et humides (ponts, zones d'ombre, cours d'eau). Ralentir dans les virages, augmenter les distances de sécurité, adopter une conduite souple.

**Conduite difficile :** Danger évident en raison de formations généralisées de verglas, d'une neige fraîche en épaisseur importante (5 à 20 cm) ou tassée et gelée en surface ou congères en formation. Pneus hiver indispensables. Fort risque de blocage de la circulation. Conduite vigilante. Attention à la baisse brutale d'adhérence quand il pleut sur un sol froid. Ne pas s'arrêter dans une côte, ne pas doubler un véhicule bloqué sans pouvoir dégager.

**Conduite impossible :** Formations généralisées de verglas suite à des pluies verglaçantes, neige fraîche en très forte épaisseur ou formation d'ornières glacées profondes ou de congères. Blocage par des véhicules en travers de la chaussée. Circulation possible uniquement par des engins spécialisés. Ne pas prendre la route.



## PLUSIEURS NIVEAUX DE CRISE

Le service hivernal est organisé pour faire face aux conditions ordinaires d'un hiver, mais aussi pour les situations dites exceptionnelles. Les mots ont là un sens précis et prévoient des niveaux différents d'intervention et de responsabilité. Dans le jargon des techniciens, on part d'une situation dite « de référence », qui correspond à des phénomènes hivernaux dont la durée, l'étendue et l'intensité sont prévisibles. Les moyens mis en œuvre par le Conseil Général répondent à cette situation.

Ces moyens sont également adaptés pour répondre à des situations sortant de cette norme. De ce point de vue, le dictionnaire de l'entretien routier distingue plusieurs situations possibles :

**La situation limite d'intervention :**

période durant laquelle il y a un ou des risques identifiés de ne pas atteindre les objectifs. Cette situation relève d'une décision du directeur général adjoint chargé du Pôle Aménagements Transports du Conseil Général.

**La situation exceptionnelle :**

période durant laquelle les objectifs ne peuvent être atteints. Des procédures exceptionnelles (information, intervention) sont mises en place localement. Cette situation relève du Président du Conseil Général et du Directeur Général des Services.

**La situation de crise départementale :**

situation dirigée par le Préfet durant laquelle sont mises en place au niveau du département des procédures coordonnées d'information, de gestion du trafic et d'interventions hivernales.

**La situation de crise interdépartementale :**

situation dirigée par le Préfet de zone de défense. Les procédures décrites ci-dessus sont mises en place régionalement.



Comme chaque année, les collèges creusois ont organisé les élections pour le Conseil Général des Jeunes de manière à constituer l'équipe des élus juniors avant les vacances de Toussaint. Un premier temps de découverte de la citoyenneté.

## CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

# C'est parti pour la 10<sup>ème</sup>

**Le Conseil Général des Jeunes de la Creuse entame sa 10<sup>ème</sup> année d'existence. 10 ans, l'âge d'avoir toutes les raisons de continuer.**

**L**a nouvelle promotion du Conseil Général des Jeunes vient juste de prendre possession de ses attributions, à l'occasion de la séance plénière qui s'est tenue le 21 novembre. 20 nouveaux conseillers juniors titulaires (les suppléants de l'an passé) et 19 nouveaux suppléants (le collège Notre-Dame n'a pas pu en désigner un) élus parmi les élèves de 5<sup>ème</sup>, tel est le collège issu des élections qui se sont déroulées dans les établissements creusois depuis la rentrée scolaire.

### DÉCOUVERTE DE LA CITOYENNETÉ

Comme chaque année, cette période d'élections a été l'occasion d'un exercice concret de découverte de la citoyenneté : réunions d'information expliquant le fonctionnement du CG Jeunes, dépôt des candidatures, mini-campagnes électorales, scrutin, etc. L'avantage du mandat de deux ans, c'est que les suppléants de l'an dernier, devenus titulaires cette année, pouvaient enrichir les débats de leurs témoignages, de leur vécu. Parce qu'en un an, ils en ont fait, des choses !

L'année scolaire 2011-2012 a, en effet, été particulièrement riche en événements organisés par le CG Jeunes. Les trois commissions

– Solidarités, Culture et Sports, Environnement – n'ont pas chômé. Rencontres intergénérationnelles dans les maisons de retraite, partenariat avec les bénévoles du Secours populaire, journée de partage avec les familles bénéficiaires pour les élus de la commission Solidarités. Organisation des Rencontres sportives inter-collèges sur le thème du développement durable pour les élus de la commission Culture et Sports. Enfin, découverte de l'apiculture, organisation de la Fête des Abeilles à l'étang des Landes et installation d'une ruche en milieu urbain pour les élus de la commission Environnement, avec à la clé une reconnaissance nationale à travers le Prix Territoria de bronze (voir encadré).

Pour les élus de cette année 2012-2013, il ne s'agira pas nécessairement de faire la course à un nouveau trophée. Ils auront toutefois à l'esprit qu'ils constituent la 10<sup>ème</sup> promotion du Conseil Général des Jeunes et cela a déjà marqué leurs premiers pas à l'Hôtel du Département. Le temps pour les nouveaux de découvrir le règlement intérieur, de participer à leur première séance plénière et de choisir dans quelle commission chacun inscrira son action, ils ont pris conscience qu'ils sont les maillons d'une chaîne ininterrompue depuis 2003 et tâcheront de mettre sur pied des actions à la mesure de ce 10<sup>ème</sup> anniversaire. ■

# Et aussi...



## LES ÉLUS JUNIORS 2012-2013

### Ahun (Les Pradeaux) :

titulaire Pierre-Louis Delarbre ;  
suppléant Melvin Giroudot

**Ahun (LEGTA) :** titulaire Sébastien Ramond ; suppléant Maxime Bataille

**Aubusson (Eugène Jamot) :** titulaire Gaëtan Lotte ; suppléant Valentin Nore

**Auzances (Jean Beaufret) :** titulaire Marie Georges ;  
suppléant Hugo Tourand

**Bénévent (Jean Monnet) :** titulaire Hélia Warlop ; suppléante Lisa Bonefoy

**Bonnat (Marc Bloch) :** titulaire Théo Lamiraud ; suppléant Quentin Dumas

**Bourganeuf (Jean Picart le Doux) :** titulaire Thomas Dhamani ;  
suppléant Goulven Duboeuf

**Boussac (Henri Judet) :** titulaire Fabien Gouttenoire ;  
suppléante Emmylyne Robert

**Chambon (Jean Zay) :** titulaire Valentin Santini ; suppléant Mathéo Moreau

**Châtelus-Malvaleix (Françoise Dolto) :** titulaire Léonora Misini ;  
suppléante Isabella Tribet

**Chénérailles :** titulaire Thomas Sicard ;  
suppléant Louis Terrailon

**Crocq (Georges Nigremont) :** titulaire Yohann Fournier ;  
suppléant Lénaïc Saint-Sardos

**Dun-le-Palestel (Benjamin Bord) :** titulaire Adama Audebert ;  
suppléante Amandine Pinard

**Felletin (Jacques Grancher) :** titulaire Loaven Frion ;  
suppléante Salomé Deleron

**Guéret (Jules Marouzeau) :** titulaire Guillaume Castan-Comet ;  
suppléant Hugo Moreau

**Guéret (Martin Nadaud) :** titulaire Benjamin Texier ;  
suppléante Camille Deguis

**Guéret (Notre-Dame) :** titulaire Mélissa Blondeau ; pas de suppléant

**Parsac (Octave Gachon) :** titulaire Laina Taputu ; suppléante Pauline Lenoire

**Saint-Vaury (Louis Durand) :** titulaire Thomas Laforet ; suppléant Théo Trupy

**La Souterraine (Raymond Loewy) :** titulaire Stanislas Lestage ;  
suppléant Etienne Maumege

## PRIX TERRITORIA DE BRONZE



Le Conseil Général des Jeunes de la Creuse s'est vu décerner le Prix Territoria de bronze 2012 pour l'action conduite par les élus juniors de la Commission Environnement. Cette action concernait la situation préoccupante des abeilles et a consisté à faire prendre conscience des dangers constants pour les insectes pollinisateurs de l'activité humaine (agriculture intensive, pollution chimique, etc.), mais aussi à proposer des solutions innovantes, avec notamment l'installation d'une ruche en milieu urbain.

L'action des conseillers généraux jeunes de la Creuse s'est déroulée en deux phases. Pendant la première (novembre 2011 / avril 2012), ils ont participé à une opération d'assemblage de trois ruches, se sont informés sur le fonctionnement d'une ruche et ont préparé la Fête des Abeilles. La seconde phase (mai / juin 2012) a consisté à travailler le sol destiné à recevoir une ruche qu'ils ont confectionnée, en transformant la pelouse d'un site urbain du Conseil Général en prairie semée de plantes mellifères. Ils ont aussi assuré l'animation de la Fête des Abeilles, qui a eu lieu le 2 juin 2012, à l'Etang des Landes.

Ce projet a pu être conduit grâce au partenariat de plusieurs services du Conseil Général et a des intervenants extérieurs (un apiculteur et l'association Apis Culture). Il a donc été reconnu au niveau national, avec la remise du Prix Territoria de bronze 2012 par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, dans les salons de la Présidence du Sénat.

Une récompense pour les élus juniors de la promotion 2011-2012, et un encouragement à innover pour leurs successeurs.



ALZHEIMER

Aller au domicile des personnes atteintes d'Alzheimer, pour permettre à leurs aidants de prendre quelques jours de répit. C'est l'idée simple que Bernadette Maucourant a mise en œuvre sur l'ouest creusois.



# Quand la charge est trop lourde

**S'occuper à son domicile d'un parent atteint de la maladie d'Alzheimer représente une charge parfois épuisante. Pour permettre aux aidants de souffler un peu, l'EHPAD de Bénévent-l'Abbaye propose une solution : Allô Répit Ouest Creuse.**

**C**ONFORTER le maintien à domicile est une des priorités de la politique du Conseil Général dans le domaine des personnes en perte d'autonomie. Mais si la famille est une source d'aide indispensable au maintien à domicile, on assiste parfois, faute de soutien, à un épuisement des aidants préjudiciable à leur santé et à la pérennisation du dispositif. C'est particulièrement vrai quand la personne dépendante est touchée par la maladie d'Alzheimer ou par des troubles apparentés à cette pathologie. Dans ce cas, très vite l'aidé devient une charge trop lourde, cette vie qui ne s'appartient plus mine celles de l'entourage. Où il s'agit alors d'aider les aidants, de leur permettre de souffler un peu.

## UN VÉRITABLE LIVRE D'OR

C'est en s'inspirant du « baluchonnage » développé au Canada que Bernadette Maucourant, directrice de l'EHPAD de Bénévent-l'Abbaye, a eu l'idée de créer dans son établissement une petite équipe volante, qui propose une garde au domicile, de jour comme de nuit, en semaine ou les week-ends. « Au départ, dans le projet d'établissement, il y avait classiquement deux volets : les soins et l'animation. Mais on voyait bien que les gens qui prenaient en charge un parent atteint d'Alzheimer étaient épuisés ».

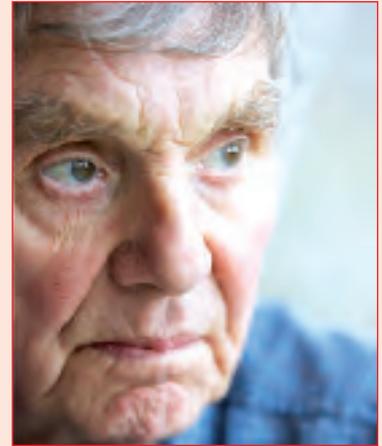
Besoin de prendre quelques jours de vacances, nécessité d'effectuer certaines démarches personnelles ou de faire face à des obligations professionnelles : plus rien de tout cela n'était vraiment possible avant la création d'Allô Répit Ouest Creuse. Cette petite structure recycle, sur le territoire de l'ouest creusois, la solution née outre-Atlantique. Et ça marche, à en juger par la progression très

rapide du niveau d'activité (voir encadré). Au point d'ailleurs que l'ouest creusois s'étend bien au-delà de ses frontières originelles. Solution pour gens aisés ? Solution de confort pour personnes qui ne veulent plus s'occuper de leur parent malade ? Toutes ces questions, Bernadette Maucourant et sa petite équipe les connaissent par cœur. D'abord, le système mis en place contourne l'écueil de la déresponsabilisation des aidants : « Le nombre de jours d'intervention chez une même personne est volontairement limité à 30 par an. Au-delà, on considère que c'est du placement, qu'on n'est donc plus dans le maintien à domicile ».

Pour autant, l'aspect financier n'est pas neutre, en particulier dans un département où le niveau de vie ne flirte pas avec le haut du panier national. Ainsi, après la subvention reçue de l'ARS (agence régionale de santé) au démarrage, c'est le Conseil Général qui a décidé d'expérimenter la prise en charge des prestations d'Allô Répit Ouest Creuse au titre de l'APA à domicile (voir par ailleurs).

Au-delà, il reste l'essentiel : l'effectivité et la pertinence de ce service. Bernadette Maucourant tourne volontiers les pages d'un classeur où sont consignés les commentaires des aidants aidés par Allô Répit Ouest Creuse ; un véritable livre d'or, gonflé de reconnaissance. Parce que derrière les chiffres et une maladie qu'on s'efforce souvent de ne pas voir, il y a deux femmes qui la regardent en face, vont jusqu'à dormir avec la personne s'il n'y a que cela pour la calmer : les deux aides soignantes qui se sont plongées à corps perdus dans l'aventure de ce service. « Il faut avoir le feu sacré et elles l'ont, dit leur directrice. Ce sont deux femmes expérimentées, totalement vouées à ce qu'elles font ». A tel point que parfois, quand elles rentrent d'un séjour chez une personne comme un pêcheur de la haute mer, elles sont attendues par leurs collègues... ■

## Et aussi...



### AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

A l'occasion de la séance plénière du 18 octobre dernier, le Conseil Général a décidé d'expérimenter la prise en charge des prestations d'Allô Répît Ouest Creuse dans le cadre de l'APA à domicile, pour toute personne dépendante relevant d'un GIR 1 à 4 (les 4 plus forts niveaux de dépendance). Le montant de la prise en charge proposée sera fonction du disponible au plan d'aide APA de chaque bénéficiaire. La prestation donnera lieu à l'établissement d'un devis par l'EHPAD de Bénévent, qui sera joint à la demande adressée par le bénéficiaire à l'UTAS (unité territoriale d'action sociale) dont il dépend. Le financement au titre de l'APA à domicile étant fonction du disponible du plan d'aide, il pourra couvrir tout ou partie seulement de la prestation. A noter que dans la même délibération de cette séance plénière, le Conseil Général a également décidé une nouvelle forme de prise en charge de l'hébergement temporaire et de l'accueil de jour, qui sont également des solutions de répît pour les aidants : une possibilité de prise en charge par l'APA établissement pour la partie dépendance et par l'aide sociale départementale pour la partie hébergement de la tarification.

## ALLÔ RÉPÎT OUEST CREUSE EN BREF

**Le service :** Un personnel qualifié (aide soignante) se rend au domicile de l'aidé et remplace à l'identique l'aidant, jour et nuit. Ce personnel est en relation avec le médecin traitant, reste en contact avec les professionnels de l'établissement (cadre de santé, psychologue, animatrice). Le soutien de la structure de l'EHPAD est un gage de qualité et de sécurité.

**Les coûts :** Pour la première prise en charge, la première journée est consacrée à une connaissance mutuelle entre l'aide soignante, l'aidant et l'aidé. Trois forfaits sont proposés :

- Forfait semaine (du lundi au samedi hors jours fériés) : 30€/jour pour moins de 12 heures, 40€/jour entre 12 et 24 heures ;
- Forfait dimanche et jour férié : 40€ pour moins de 12 heures, 60€ entre 12 heures et 24 heures ;
- Forfait week-end : 90€ (48 heures maximum).

**Les chiffres :** Mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2011, Allô Répît Ouest Creuse a réalisé 307 heures d'intervention en 2011. En 2012, à la date du 31 octobre, il avait réalisé 1.300 heures d'intervention.

**Pour tout renseignement :** Par téléphone au 05 55 62 60 35 (EHPAD de Bénévent).

Par courrier adressé à EHPAD Pélisson Fontanier – Service Allô Répît – 1, rue de la Chicanelle – 23210 Bénévent-l'Abbaye. En fournissant nom, prénom, adresse, téléphone, adresse courriel, nom de la personne concernée et lien de parenté avec cette personne.



La réalisation du tronçon Chénéraillles-Létrieux actuellement en travaux devrait être achevée au printemps 2013.

## ROUTES DÉPARTEMENTALES

# De Boussac à Aubusson

**Les chantiers routiers sont allés bon train, cette année, sur les principaux axes du département. La continuité de l'axe Est Limousin de Boussac à Aubusson est en cours d'achèvement.**

L'avance, l'axe Est Limousin. Il avance même à grands pas. Après la livraison de la dernière portion de la RD997 entre La Ville du Bois (Saint-Chabrais) et Gouzou à la fin de l'été, les usagers pouvaient disposer d'une continuité d'itinéraire de Boussac à Chénéraillles, selon les normes de renforcement et d'élargissement de la chaussée telles qu'elles sont prévues dans le cadre du PRIR (programme routier d'intérêt régional).

### PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE

D'ici quelques mois, cette continuité d'itinéraire se poursuivra jusqu'à Aubusson, puisque le chaînon manquant est en cours de réalisation. De Chénéraillles à Létrieix, les engins s'affairent sur une portion d'une longueur de 3.500 m de la RD990. Dans la même logique que pour les autres aménagements, les travaux consistent au renforcement (par rechargement de la chaussée) et au calibrage (par création d'une poutre rive) pour ce qui concerne la première tranche. La seconde concerne la rectification des virages situés immédiatement après la sortie de Chénéraillles et la création d'une chaussée neuve.

Comme elle le fait désormais pour toutes les opérations de cette

nature, la Direction des Routes du Conseil Général avait laissé la possibilité aux entreprises, lors de la consultation, de proposer des variantes comportant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement. C'est ainsi que le Département a retenu une solution présentée par le groupement d'entreprises Colas Sud-Ouest – TTPM, dont la plus-value environnementale par rapport à la solution de base se traduit par des gains en énergie consommée (-31,8%), en émissions de gaz à effet de serre (-32,7%) et en consommation de matériaux (-36,1%).

Cette opération d'un montant de 2,6M€ TTC, qui vise à offrir de meilleures conditions de circulation sur un axe très fréquenté et stratégique sur le plan des échanges économiques, a démarré en septembre pour une durée estimée à 7 mois ; si aucun aléa climatique ne la perturbe, elle sera livrée au printemps 2013. Elle est inscrite dans le cadre du PRIR (programme routier d'intérêt régional). Le PRIR résulte d'une contractualisation entre le Département et la Région : pour les créations de voies nouvelles, les deux collectivités financent à 50-50 le montant hors taxes des travaux ; pour des opérations de réaménagement, la Région finance à 30% du montant hors taxes, le solde étant à la charge du Conseil Général. ■



### TRANSPORTS SCOLAIRES : INITIATIONS À LA SÉCURITÉ

La 11<sup>ème</sup> campagne annuelle de sécurité dans les transports scolaires, destinée à tous les élèves de 6<sup>ème</sup> du département, a démarré le 17 octobre et s'achève fin novembre. Elle aura permis de sensibiliser 1.133 collégiens. Organisée en partenariat avec les chefs d'établissement des collèges creusois, les enseignants, la Gendarmerie Nationale, les Sapeurs Pompiers, la Prévention Routière et les transporteurs, cette campagne consiste en des opérations d'éveil à la sécurité dans les transports scolaires.

En effet, si l'autocar est de très loin le moyen le plus sûr pour se rendre en classe, les statistiques démontrent que les accidents arrivant aux élèves ont en général pour cause leur imprudence au point d'arrêt : à l'arrivée du car, à la montée dans le car ou à la descente. Chaque action de sensibilisation insiste donc bien sur ces temps particuliers, et se présente en deux phases : l'une théorique, l'autre pratique. La phase théorique consiste en une explication générale de ce qu'est le transport scolaire par car, en le décomposant en trois temps : l'attente et la montée ; le transport proprement dit ; la descente et les instants qui s'ensuivent immédiatement. La phase pratique permet de mettre les élèves en situation réelle, à travers différentes mises en scène : attente disciplinée, attente désordonnée, bousculade à l'arrivée du car, etc. Enfin, deux exercices d'évacuation rapide leur sont proposés.

## RD941 LE PREMIER CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT

La RD941 (ex-RN141) est l'autre axe routier départemental inscrit dans le PRIR. Cette artère qui irrigue tout le sud du département vient d'accueillir une « première » : la création d'un créneau de dépassement au pont du Cheix (ou du Chet, commune de Saint-Avit-de-Tardes), dans le sens Aubusson-Clermont. Sur cette portion en montée d'une longueur de 1.300 m, le chantier a consisté à élargir la chaussée pour la porter à trois voies, à partir du Pont et jusqu'au carrefour avec la RD38a.

Là encore, la Direction des Routes du Conseil Général a souhaité orienter l'intervention des entreprises vers le moindre coût pour l'environnement et les dépenses d'énergie. C'est ainsi que le terrassement (10.700 m<sup>3</sup> de déblais, 9.600 m<sup>3</sup> de remblais) a été réalisé à partir de matériaux excédentaires issus de l'opération de la Combe Molle, qui avaient été stockés à proximité et ont été réutilisés pour réaliser la couche de forme. Pour les enrobés, les entreprises ont travaillé, comme pour les chantiers de l'axe Est Limousin, à partir de techniques dites « tièdes ».

D'un montant de 1,25M€ TTC, ce chantier a nécessité de couper la route à la circulation pendant plusieurs semaines. Il offre désormais la possibilité d'effectuer le dépassement de véhicules lent en toute sécurité (la vitesse reste limitée à 90km/h !).

A noter que début 2013, pour un montant de 1,3M€, un second chantier de création de créneau de dépassement devrait démarrer dans le même secteur, entre la VC située au lieu-dit « Quioudeneix » et celle du lieu-dit « Sidoux » (communes de Néoux et Saint-Avit-de-Tardes).



Au campement, les prisonniers sont passés au crible, avant d'être bagués et libérés.

## ÉTANG DES LANDES

# Sur les grandes routes...

**Le baguage des oiseaux est une des manières de mesurer la richesse avifaune de l'Étang des Landes et sa position privilégiée sur les routes de migration. Et le site vaut le détour, que s'autorisent volontiers les petits passereaux.**

On sait que l'Étang des Landes est une halte courue par les grands oiseaux migrateurs, comme les incontournables grues cendrées. Phénomène facilement observable, même s'il conserve sa magie dans l'inconscient collectif. Pourtant, le site connaît des nuées d'autres visiteurs volants, bien plus nombreux et pourtant plus discrets, plus difficiles à observer. « Jusqu'à ces dernières années, il n'y avait aucune connaissance des migrations des petits passereaux. La seule façon de l'établir, c'était le baguage », explique Gilles Pallier, membre de la SEPOL (société d'étude et de protection des oiseaux du Limousin) et bagueur référent pour le CRBPO (centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux) sur la Réserve.

Le baguage ? Une affaire de spécialistes, encyclopédies vivantes de l'avifaune. Des amoureux de la nature, au point d'aller camper en bande pendant plusieurs jours au bord de l'eau, afin de ne rater aucun des meilleurs moments pour les captures. Au milieu des roseaux, ils installent des dizaines de mètres de filets et se servent

d'appeaux électroniques pour gentiment piéger leurs amis les oiseaux. Alors, ensemble au campement, ils passent au crible (âge, taille, poids, etc.) chaque prisonnier, qui est libéré, sitôt bagué.

### ÉTAPE FÉTICHE DES PETITS PASSEREAUX

Depuis 2008, l'Étang des Landes est officiellement une station de suivi des haltes migratoires (voir encadré) et les sessions de baguage s'y sont succédé sans relâche depuis. Suffisamment d'années de capture, de comptage et de baguage permettent aujourd'hui d'affirmer une certitude : malgré la relative petite taille de sa roselière (7 hectares), l'Étang des Landes est un site majeur des haltes migratoires des petits passereaux. « Il y a une trentaine d'années, on observait d'importants dortoirs de plusieurs milliers d'hirondelles, mais ce phénomène s'était raréfié. Ces dernières années, il est de nouveau visible », constate Sébastien Bur, conservateur de la Réserve.

Les hirondelles ne sont pas les seules à apprécier se ressourcer à l'Étang des Landes. Le travail de baguage démontre la fidélité de voyageurs aux noms pleins de poésie. La Gorge-bleue, le Bruant des roseaux, la Rémiz penduline, la Rousserolle effarvate, la Bergeronnette printanière, sont autant d'habitues de l'étape creusoise, sur la route qui les mène de l'Afrique au nord de l'Europe, ou inversement. Pas tous à la même époque de l'année, mais tous convaincus de pouvoir y trouver force insectes à déguster.

Baguer permet de tracer le parcours d'un oiseau. Parfois la chance sourit et propose tel oiseau bagué en Espagne, tel autre en Allemagne, en Pologne, en Suède, etc. Et même, quelque individu égaré, comme le phragmite aquatique, pris dans les filets creusois : « C'est un des oiseaux les plus menacés d'Europe, qui migre généralement en suivant les côtes. Des années qu'il n'avait pas été repéré sur le continent », explique Sébastien Bur.

L'Étang des Landes, étape creusoise, internationalement connue. C'est dit. ■

## Et aussi...



Des dizaines de mètres de filets tendus dans les roseaux pour piéger amicalement les oiseaux.

## UNE CONVENTION DE 5 ANS

C'est dans le cadre d'une convention liant le centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle, la société d'étude et de protection des oiseaux en Limousin (SEPOL) et le Conseil Général, qu'ont lieu les opérations de baguage à l'Étang des Landes. Signée en 2008, cette convention était une première en Limousin, faisant de ce site – l'un des plus importants du Massif Central pour l'avifaune – une station de suivi de la biologie des oiseaux en halte migratoire.

Sur le terrain, la SEPOL délègue son bagueur référent, Gilles Pallier, qui s'entoure d'autres bagueurs professionnels ou amateurs, afin d'organiser des sessions de capture sur le site. Le protocole prévoit un minimum de 10 journées de capture par an. Dans les faits, les opérations se font à des moments précis correspondant aux migrations des différentes espèces : deux sessions de 5 jours en août et des week-ends en septembre et octobre.

En moyenne, depuis le début de la mise en œuvre de la convention, plus de 1.500 oiseaux sont bagués chaque année. Autant de données qui sont transmises au CRBPO, qui les tient à disposition de toutes les institutions analogues existant en Europe. Ainsi se dessinent, petit à petit et au fur et à mesure des échanges entre les pays, les itinéraires suivis par les oiseaux migrants.

2013 sera l'année de bilan de cette convention. Il y a toutes les raisons de croire qu'elle sera reconduite, tant il serait dommage de se priver des données que l'Étang des Landes permet de collecter, y compris sur certaines espèces assez rares.



## UNE PÊCHE D'ENFER !

Propriétaire du site mais aussi gestionnaire de la Réserve, le Conseil Général assume à ce dernier titre une responsabilité particulière pour le maintien des écosystèmes qui font la richesse de l'étang des Landes. Entre autres choses, la qualité de l'eau et du cheptel piscicole est un enjeu majeur, puisque nombre d'espèces de l'avifaune se nourrissent des poissons que recèle le site. C'est la raison pour laquelle l'équipe de la Réserve a fait procéder à une vidange partielle de l'étang et à une pêche destinée à réguler la population piscicole. La vidange partielle a eu lieu du 8 octobre au 5 novembre, permettant d'abaisser le niveau de l'eau ; la pêche, ainsi facilitée, a été effectuée du 22 octobre au 5 novembre, par une entreprise spécialisée (AB Pêcheries de Loire) avec le soutien de l'équipe de la Réserve.

Ce fut, à tous les sens du terme, une pêche d'enfer ! Près de 50 tonnes de poisson, dont 42 de poissons chats. Cette surpopulation nuisible s'explique en partie par l'impossibilité, pour l'instant, de réaliser des vidanges totales (absence de décanteur) ; de même, les épisodes de cyanobactéries de ces deux dernières années, auxquels les poissons chats résistent mieux que les autres, ont pu contribuer à ce déséquilibre écologique. L'équipe de la Réserve procèdera, comme elle le fait régulièrement, à des opérations de ré-empoissonnement (gardons, tanches et brochettes).



Le donjon et la tour en fer à cheval ont bénéficié de la dernière campagne de cristallisation. La grande porterie est programmée pour la prochaine.

RUINES DE CROZANT

# Pierre après pierre...

**Année après année, pierre après pierre, le renouveau des Ruines de Crozant s'opère sous l'impulsion des collectivités. La première phase de la cinquième campagne de cristallisation vient de s'achever.**

Le château de Crozant ne retrouvera certes jamais la configuration qui était la sienne avant le funeste tremblement de terre qui le jeta dans les eaux de la Creuse et de la Sédelle, en 1606. Le site des Ruines n'en a pas moins cette majesté qui fit vibrer la fougue de George Sand, ambassadrice de toutes les beautés de la Creuse. Et c'est pourquoi, après bien des années de tergiversations et autres études pas toutes très sérieuses, les collectivités se sont penchées sur son devenir depuis le début des années 2000.

## SOUS L'ÉGIDE DU SYNDICAT MIXTE

Après l'acquisition du site par la commune en 1994, grâce aux aides du Conseil Régional et du Conseil Général sans lesquelles Crozant n'aurait jamais eu les moyens de mener à bien son dessein, la date-clé restera le classement du site aux Monuments Historiques, en octobre 1997. Car les crédits de l'Etat, de la Région et du Département n'attendaient que ce classement pour être débloqués et que démarrent les premiers travaux de valorisation.

Tout ce qu'il restait des Ruines aurait pu, sous l'usure du temps et des lézardes qui progressaient chaque jour un peu plus, rejoindre les eaux léchant les pieds du promontoire. Mais, de campagne en campagne, les travaux de cristallisation ont permis de figer le bâti en l'état, préservant le site de nouvelles dégradations. La Tour du Renard, la Tour de la Chapelle, la Tour Colin, la Tour Isabelle et la Porterie d'entrée (partiellement) ont bénéficié... tour à tour de ces interventions de sauvegarde, conduites à l'initiative de la commune de Crozant et grâce aux financements de l'Europe, l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Creuse.

En 2009, avec la création du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation des Ruines de la Citadelle de Crozant qui réunit le Conseil Général, la Communauté de Communes du Pays Dunois et la Commune de Crozant, la volonté ne s'est pas éteinte ; bien au contraire, cette nouvelle organisation a permis de continuer à mobiliser des fonds, tout en impliquant les trois partenaires.

Le Syndicat mixte a ainsi lancé une nouvelle campagne de travaux portant sur la stabilisation et la cristallisation du donjon carré et de la tour en fer à cheval, pour un montant total de 873.721,45 € TTC, auquel participent l'Etat (60,36%) et la Région (10%). Le reliquat est financé par les trois membres du Syndicat mixte : 50% par le Conseil Général, 30% par la Communauté de Communes, 20% par la Commune. Ces travaux, qui s'accompagnent de fouilles archéologiques préventives, ont été achevés au terme de la saison estivale 2012 ; ils constituaient la première phase de la cinquième campagne.

Ainsi le public peut-il accéder aux vestiges en toute sécurité, tout en comprenant mieux le bâti et bénéficiant de nouveaux points de vue remarquables, ainsi que d'un nouveau parcours de visite. La cristallisation des vestiges de l'ancienne forteresse, qui prend place dans un écrin paysager remarquable, renforce le caractère monumental du site et son attractivité, moteur d'une dynamique de réseaux sur la Vallée des Peintres.

A partir de 2013, le Syndicat mixte souhaite travailler sur l'accès aux Ruines, avec l'aménagement des abords, le stationnement, l'accueil et la gestion des flux. Une prochaine campagne de travaux concernera la cristallisation de la grande Porterie d'entrée, actuellement à l'étude. ■

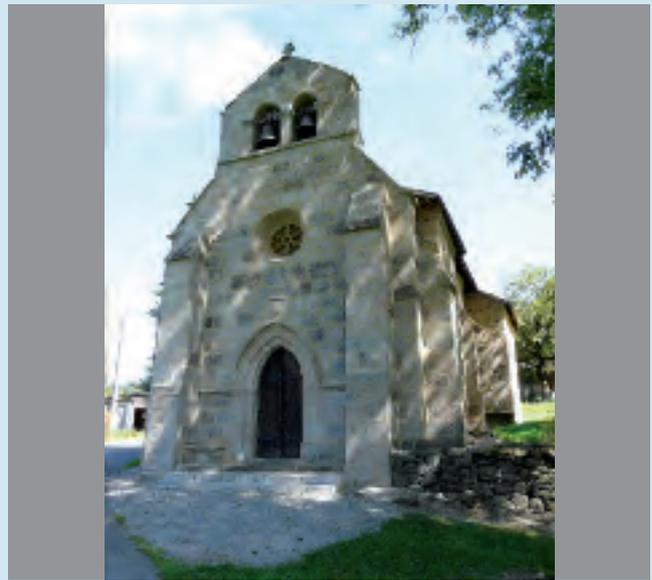
FICHES

# Le patrimoine de la Creuse

La Conservation Départementale du Patrimoine, service créé par le Conseil Général en 2003, a compétence pour la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, dans les domaines suivants : ethnologie, antiquités et objets d'art, architecture, archéologie, valorisation et diffusion. Dans chaque numéro du Magazine de la Creuse, la Conservation Départementale du Patrimoine vous propose de découvrir de nouvelles fiches du patrimoine, portant sur un monument ou édifice, un élément du patrimoine de pays et un objet du patrimoine.

## MONUMENTS ET ÉDIFICES

### Eglise paroissiale de St-Martial-le-Vieux



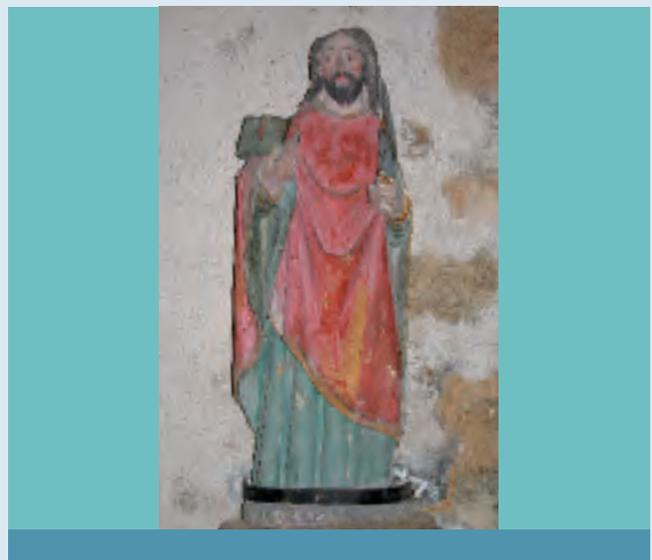
## PATRIMOINE DE PAYS

### Lavoir couvert de Pontarion



## OBJETS DU PATRIMOINE

### Eglise paroissiale de St-Victor-en-Marche (statue saint Barthélémy)



## FICHES

# Le patrimoine de la Creuse

## MONUMENTS ET ÉDIFICES

### Eglise paroissiale de St-Martial-le-Vieux



L'église paroissiale de Saint-Martial-le-Vieux est placée sous le vocable saint Martial. Elle se compose d'une nef de quatre travées, la dernière formant chœur. Cette église, probablement du XII<sup>e</sup> siècle, a été en partie reconstruite à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle ; elle a été restaurée à la période moderne.

La nef, à l'exception du chœur, est voûtée en berceau plein cintre, les arcs-doubleaux retombant sur des culots plats. Le chœur est voûté d'ogives (XVI<sup>e</sup> siècle) avec retombee sur des culots d'angle à masques ; la clef, légèrement pendante, est moulurée et porte un écusson.

Les deux chapelles nord sont modernes ou refaites. Le chevet est percé d'une baie à réseau flamboyant. La façade ouest a été restaurée. Une rose à quadrilobes surmonte son portail en tracé brisé, orné d'un tore ininterrompu et d'un écusson. Une petite porte de même tracé, ornée aussi d'un tore, s'ouvre dans la façade sud. Clocher-mur à fronton triangulaire et deux arcades.

Notice extraite de Louis Lacrocq - Les églises de France - Creuse, éditions Létouzey et Ané, Paris 1934, p. 149

## OBJETS DU PATRIMOINE

### Eglise paroissiale de St-Victor-en-Marche (statue saint Barthélémy)



Cette statue en pierre calcaire polychrome mesure 83 centimètres de hauteur pour une largeur de 30 centimètres. Debout sur une large base, le saint aux longs cheveux bruns et à la barbe en pointe, vêtu d'une tunique verte que recouvre un manteau rouge, tient dans sa main droite un livre, et dans sa main gauche un couteau, instrument de son martyre. En effet, l'apôtre Barthélémy aurait été écorché vif. Cette œuvre a été exécutée dans le 4<sup>e</sup> quart du 15<sup>e</sup> siècle ou 1<sup>er</sup> quart du 16<sup>e</sup> siècle. Elle présente des altérations : des cassures aux mains gauche (doigts) et droite (couteau), ainsi qu'à la tête (calotte crânienne).

Repeinte, sa polychromie d'origine a probablement été préservée : seule une restauration la ferait apparaître. Cette statue fait partie d'un ensemble de trois sculptures conservées dans l'édifice. Elle provient effectivement du même atelier que les statues de saint Michel et de saint Victor. Elle a été inscrite au titre des Monuments historiques le 22 février 2012.



## A LA DÉCOUVERTE DES CHÂTEAUX DE LA CREUSE

Véritables bijoux nichés au cœur d'une nature secrète, les châteaux et domaines de la Creuse se dérobent souvent aux regards. Trop peu connues, ces riches demeures occupent pourtant une place prépondérante dans le patrimoine de notre département. Armé de son appareil photo, Daniel Bour a sillonné la Creuse au gré d'un itinéraire non fléché, sans prétention scientifique mais avec le goût de la découverte. Grâce à la générosité de nombreux propriétaires, il a recueilli des témoignages et des anecdotes qui racontent des morceaux d'histoire.

A la découverte des châteaux de la Creuse – Daniel Bour – Editions Alan Sutton – Collection Provinces Mosaïques – 140 pages – 22,00 €

## PATRIMOINE DE PAYS

### Lavoir couvert de Pontarion



Lieux aménagés pour le lavage et le rinçage du linge, les lavoirs ont participé à la diffusion de l'idée directrice du XIX<sup>e</sup> siècle : le progrès. Bien qu'existants antérieurement, les volontés d'améliorations de l'hygiène publique ainsi que la loi sur

l'organisation communale de 1884 qui donna aux communes une certaine autonomie financière sont à l'origine de nombreuses constructions. Lieux de travail, mais aussi lieux de convivialité, les lavoirs sont le domaine réservé des femmes. Leur utilisation a été abandonnée après la généralisation de l'adduction d'eau.

Construit en 1936, le lavoir de Pontarion a été restauré en 2009. Édifié au moyen de briques et de béton, il présente deux bassins bétonnés dont les faces supérieures sont aménagées en pentes douces faisant office de pierre à laver.

## THÉÂTRE



**VENDREDI 30 NOVEMBRE,  
SAMEDI 1<sup>ER</sup> ET DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2012**  
**Crocq / St-Avit-le-Pauvre / St-Eloi**

### Le Retour du Roi

Théâtre burlesque, Commedia dell'arte – Compagnie de l'Abreuvoir – Texte de Joël Mespoulèdes, interprété par Sébastien Saint-Martin et Christophe Luiz – Organisé par la CIATE, Com. de Com. Creuse Thaurion Gartempe (St-Avit et St-Eloi) – En partenariat avec l'association Pays'Sage (Crocq)

- Le 30 novembre - Crocq / Salle des Fêtes – 20h30
- Le 1<sup>er</sup> décembre - St-Avit-le-Pauvre – 20h30
- Le 2 décembre - St-Eloi / Salle Polyvalente – 16h30

**INFO ET RESERVATIONS : 05 55 62 55 93 (OT AHUN) /  
WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM OU  
WWW.CIATE.NET & ASSOCIATION PAYS'SAGE 05 55 67  
88 58 OU WWW.PAYS-SAGE.NET**



**LES 5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2012**  
**Aubusson / Bourgneuf /  
Faux-la-Montagne**

### Nuits blanches

Dans le cadre des "Itinéraires d'artistes, spectacles vagabonds en Limousin" – Texte de Fiodor Dostoïevski – Compagnie du Pas suivant – Scène Nationale d'Aubusson

- Mercredi 5 décembre - La Pépinière – 20h30
- Jeudi 6 décembre - Bourgneuf – 20h30
- Vendredi 7 décembre - Faux-la-Montagne – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012**  
**Aubusson**

### Camus Nobel Pinter

D'après "Discours de Suède" d'Albert Camus et "Art, vérité et politique" d'Harold Pinter – Théâtre des 13 Vents – Mise en scène de Stéphane Laudier

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2012**  
**Guéret**

### Les chaises

Texte d'Eugène Ionesco – Compagnie de l'Œil Nu – Mise en scène et jeu de Christianne Gatt-Brozille et Serge Brozille

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**MARDI 8 JANVIER 2013**  
**Guéret**

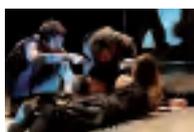
### Dom Juan

Texte de Molière – Compagnie

Métromouvance – Adaptation et mise en scène de Dominique Terrier

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**VENDREDI 18 JANVIER 2013**  
**La Souterraine**

### Le plan américain

Compagnie Le Cyclique Théâtre – Mise en scène de Bruno Marchand

Centre culturel Yves Furet – 20h30

**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**SAMEDI 26 JANVIER 2013**  
**Chénérailles**

### Vigile

Compagnie Théâtre Group' – Avec Patrice Jouffroy, Pio d'Elia, Salvatore de Filippo, Martin Petitguyot, Valérie Larroque et Bernard Daisey

Maison de la Culture – 20h30 – Réservation conseillée

**INFO : 05 55 83 11 17 OU WWW.PAYS-COMBRAILLEEN-MARCHE.ORG**

## CIRQUE



**MERCREDI 28  
ET JEUDI 29 NOVEMBRE 2012**  
**Felletin**

### Le cirque misère

Dans le cadre des "Itinéraires d'artistes, spectacles vagabonds en Limousin", spectacle de et avec Julien Candy, sous chapiteau – Compagnie La Faux Populaire Le Mort aux Dents – Organisé par la Scène Nationale d'Aubusson

- Mercredi 28 novembre – 20h30
- Jeudi 29 novembre – 19h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

**VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2012**  
**La Souterraine**

### Ouistiti Banzai

Avec le "Cirque Sans Noms", entre cirque traditionnel, cirque contemporain et théâtre d'objet

Centre culturel Yves Furet – Vendredi 14 décembre à 20h30, samedi 15 décembre à 14h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CIRQUESANSNOMS.COM**

## DANSE

**MARDI 4 DÉCEMBRE 2012**

### Aubusson

### Les naufragés

Spectacle en trois volets : "Animale", "Pedigree" et "Le Passage" – Compagnie Pernette – Chorégraphie de Nathalie Pernette, assistée de Regina Meier

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30 – Séance scolaire avec "Animale" uniquement, 14h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**JEUDI 17 JANVIER 2013**  
**Aubusson**

### "Pudique acide" et "Extasis"

Deux chorégraphies de Mathilde Monnier et Jean-François Duroure – Centre Chorégraphique National de Montpellier

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**JEUDI 24 JANVIER 2013**  
**La Souterraine**

### La nuit des poètes

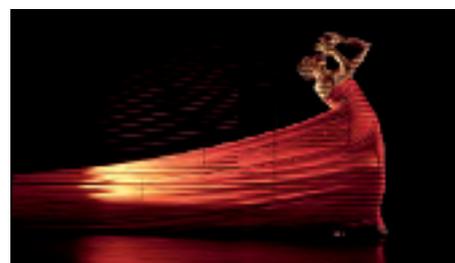
D'après "La nuit des jeunes gens" de Louis Aragon, danse, poésie, jazz et électro Hip Hop avec "Pietragalla Compagnie"

– Sur une idée originale de Julien Derouault et une mise en scène de Marie-Claude Pietragalla

Centre culturel Yves Furet – 20h30

Possibilité de départ en car de Guéret, RDV à La Fabrique, Espace Fayolle, à 19h30 avec retour à 23h00

**INFOS : 05 55 52 84 97 GHISLAINE GIROIX (INSCRIPTIONS)  
/ 05 55 63 10 06 OU WWW.LESDIABLESVERTS.COM**



**MARDI 29 JANVIER 2013**

### Guéret

### Blue Lady (revisited)

Compagnie Carolyn Carlson – Chorégraphie de Carolyn Carlson, interprétée par le danseur Jacky Berger

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

Possibilité de départ en car de La Souterraine, RDV sur l'esplanade Yves Furet à 19h30

Réservation obligatoire avant le 22 janvier au 05 55 63 46 46

**INFOS : 05 55 63 10 06 & 05 55 52 84 97  
OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

## HUMOUR



**VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2012**  
**La Souterraine**  
**Christophe Alévêque**  
**"Les Monstrueuses actualités"**

Un spectacle de et avec Christophe Alévêque, accompagné par un batteur, un guitariste et un accordéoniste – Mise en scène de Philippe Sohier  
 Centre culturel Yves Furet – 20h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.ALEVEQUE.COM**

## JEUNE PUBLIC



**SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2012**  
**Touls-Sainte-Croix**

**Voyage d'un courant d'air**

Compagnie Le chat perleux – De et avec Lucie Catsu ou Alexandra Teracher – Spectacle où se mêlent la parole contée, chantée et le théâtre d'objets – A partir de 2 ans  
 Salle communale – 15h00 et 17h00 – Réservation conseillée  
**INFO : 05 55 83 11 17**  
**OU WWW.PAYSCOMBRILLEENMARGE.ORG**



**VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2012**  
**Guéret**  
**Ils se marièrent et eurent beaucoup**

Dans le cadre des "Vendredis sorties" et de la semaine "Les enfants du Théâtre", spectacle à partir de 7 ans – Texte de Philippe Dorin – Compagnie du Désordre – Mise en scène de Filip Forgeau  
 Espace Fayolle – La Fabrique – 10h00 et 15h00 (scolaires), 20h30 (tout public)  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**MARDI 11 DÉCEMBRE 2012**  
**La Souterraine**  
**François Hadji-Lazaro et Pigalle "Ma Tata, mon pingouin, Gérard et les autres..."**

Ce grand Monsieur de la Chanson Rock française revient à la scène avec un spectacle pour les petites oreilles – A partir de 6 ans  
 Centre culturel Yves Furet – 20h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012**  
**Guéret**

**Jean-Luc Roudaut en concert**

Dans le cadre des "Vendredis sorties" et de la semaine "Les enfants du Théâtre", concert à découvrir à partir de 3 ans  
 Espace André Lejeune – La Fabrique – 10h00 (scolaires) et 18h30 (tout public)  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**MARDI 18 DÉCEMBRE 2012**  
**La Souterraine**  
**Petit Noof**

Par Stéphane Gourdon des Wiggles, auteur-compositeur et interprète – Mise en scène de Sandrine Gréaume  
 Centre culturel Yves Furet – 10h00 et 14h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2012**  
**Aubusson**

**Qui a peur du loup ?**

Texte de Christophe Pellet – Mise en scène de Matthieu Roy – Compagnie du Veilleur  
 Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 10h00 et 14h30 (séances scolaires)  
**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**VENDREDI 11 JANVIER 2013**  
**Guéret**

**Tambour d'Océan**

Dans le cadre des "Vendredis sorties", spectacle autour d'un conteur, Fred Pougeard et d'un musicien, Renaud Collet – A partir de 3 ans  
 Espace Fayolle – La Fabrique – 09h30, 11h00, 15h00 (scolaires) et 18h30 (tout public) – Réservation indispensable  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

## EXPOSITIONS

**JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012**  
**Aubusson**

**La tapisserie à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs de 1925**

L'exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes organisée à Paris en 1925 consacre définitivement le style Art Déco. C'est la première fois depuis 1925 que des pièces exceptionnelles provenant des manufactures d'Aubusson, de Beauvais et des Gobelins, sont de nouveau rassemblées  
 Musée de la Tapisserie – De 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, tous les jours sauf le mardi  
**INFO : 05 55 83 08 30 OU WWW.CITE-TAPISSERIE.FR**



**JUSQU'AU 6 JANVIER 2013**  
**Île de Vassivière**

**Substrat**

Exposition personnelle d'Evariste Richer, qui présente un ensemble d'œuvres inédites réalisées en s'inspirant de techniques anciennes de photographie et de mesure, et en lien avec la géographie du Plateau de Millevaches, sa géologie et son climat.

Centre International d'Art et du Paysage – Du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 – Fermeture les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier

**INFO : 05 55 69 27 27 OU WWW.CIAPILEDEVASSIVIERE.COM**

## MUSIQUE



**JEUDI 29 NOVEMBRE 2012**  
**La Souterraine**

**Les Ogres de Barback**

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition de Sid' Amour et de la journée mondiale contre le sida, le CCYF s'associe à la MJC Centre Social de La Souterraine et le FJT Résidence Belmont pour vous proposer une soirée concert en compagnie des Ogres de Barback  
 Centre culturel Yves Furet – 20h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.LESOGRES.COM**

**SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2012**  
**Bourganeuf**

**TSR Crew en concert**

Concert Rap / Hip-Hop  
 Centre Alain Gouzes – 20h30 – Entrée libre  
**INFO : 05 55 64 24 33**

**SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2012**  
**Royère-de-Vassivière**

**Little Ballroom**

Concert de musique Rock – Little Ballroom est un quatuor déjanté qui exprime sa rage et sa poésie dans un show décapant  
 L'Atelier – 21h30  
**INFO : 05 55 64 52 22**

## BISTROTS D'HIVER

# Un menu bien complet

Pour les habitués des Bistrots d'hiver, la tournée concoctée par Pays'Sage promet d'être toujours aussi chaleureuse avec 22 spectacles et autant d'auberges à découvrir ou redécouvrir, de décembre à avril, au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches. La formule reste la même, toute en convivialité, pour se faire plaisir, à table et en musique, pendant la saison hivernale : un apéro-tchatte pour commencer (11h30), un déjeuner du terroir pour continuer et un concert (15h00) pour clore la journée en beauté.

### LES PREMIÈRES DATES DE LA SAISON

**DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 2012**  
**Flayat**

**Ej Ce Horo** – Musique tzigane – Espace associatif A. Fauriaux

**DIMANCHE 6 JANVIER 2013**  
**Felletin**

**Tomislav** – Chanson française, homme orchestre – Auberge felletinoise

**DIMANCHE 13 JANVIER 2013**  
**Blessac**

**Gérard Morel** – Chanson à textes, humour – Le Relais des Forêts

**DIMANCHE 20 JANVIER 2013**  
**Cheissoux (87)**

**Courir les rues** – Jazz swing, chanson française – Auberge de la Fontaine

**SAMEDI 26 JANVIER 2013**  
**Mautes**

**I am a band** – Blues, folk – La Mijotièrre

**DIMANCHE 27 JANVIER 2013**  
**Millevaches (19)**

**I am a band** – Blues, folk – Chez Nanou

**La Cellete**

**Horizon jazz** – Jazz – Auberge de la Tour

**DIMANCHE 3 FÉVRIER 2013**  
**Magnat l'Étrange**

**Le retour du Roi** – Théâtre – Auberge (ou Salle des Fêtes)

**DIMANCHE 10 FÉVRIER 2013**  
**La Courtine**

**La main gauche** – Chanson française – Le Petit Breuil

**DIMANCHE 17 FÉVRIER 2013**  
**Masgot**

**Ramdam secret** – Concert conté, musique de l'est – La Taverne de Masgot

**DIMANCHE 24 FÉVRIER 2013**  
**Giat (63)**

**Lionel Langlais** – Chanson française – Le Foirail

**Goulles (19)**

**Coko** – Chanson française – Auberge des Tours

**DIMANCHE 3 MARS 2013**  
**Eymoutiers (87)**

**Sam** – Chanson française, swing – Chez Caquette

**MARDI 22 JANVIER 2013**

**Aubusson**

**Sonate à Kreutzer**

Le Quatuor Béla interprète des œuvres de Leos Janacek (Sonate à Kreutzer), Dimitri Chostakovitch (Quator n°7), Igor Stravinsky (Concertino) et Alfred Schnittke (Quator n°2)

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

**VENDREDI 25 JANVIER 2013**

**Pontarion**

**Caiïman Swing Tap Dance**

Concert Jazz et claquettes (Tap dance) – Organisé par la CIATE, Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe – En partenariat avec l'association Musique en Marche

Salle polyvalente, 20h30

**INFO ET RESERVATIONS : 05 55 62 55 93 (OT AHUN) /**

**WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM OU**

**WWW.CIATE.NET**

## DIVERS



**DU 1ER DÉCEMBRE 2012 AU 5 JANVIER 2013**

**Ahun**

**La Hotte du Père Noël**

Une quarantaine de petites boutiques d'artisanat local s'installent dans les locaux de

l'Office de Tourisme afin d'exposer leurs produits, dans une ambiance chaleureuse

Du lundi au samedi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**INFO : 05 55 62 55 93**

**OU WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM**

**SAMEDI 1ER ET DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2012**  
**Sainte-Feyre – Parc Animalier des Monts de Guéret**

**Marché de Noël**

Préparez vos achats de Noël au Parc animalier – Contes avec la compagnie Euzot

Parc animalier Les Loups de Chabrières – A partir de 10h00 – Gratuit

**INFO : 05 55 81 23 23 OU WWW.LOUPS-CHABRIERES.COM**



**SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2012**

**Guéret**

**Tchéky Karyo**

Concert de musiques actuelles

Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2012**

**Guéret**

**Magic Malik en concert**

Musique Jazz, d'après l'album "Short Cuts"

Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

**VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2012**

**Guéret**

**Marilyn's Dressing Room**

Dans le cadre du partenariat entre La Fabrique et le Gang, concert de musiques actuelles

Chapelle de la Sénatorerie – La Fabrique – 21h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

## Et aussi...

**LE PRINTEMPS  
D'AURÉLIEN**

Par Corine Valade  
Editions De Borée  
368 pages ; 21,90 €



Présidente d'une association culturelle, Corine Valade anime un café littéraire et organise un festival autour du théâtre et de la lecture. Elle signe là un roman de vie au cœur du milieu populaire et contestataire du XIXe siècle. Son Aurélien est un héros de la Commune qui trouve refuge en la manufacture d'Aubusson, où de nouvelles passions l'attendent...

**ERREUR DE PARCOURS**

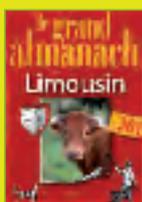
Par Jean Vareillaud  
Geste Editions –  
Collection Geste Noir  
288 pages ; 12,90 €



Jean Vareillaud est originaire de Guéret. Après une longue carrière dans la publicité et les arts graphiques, il s'adonne désormais à la littérature. Et signe un polar intense et grinçant, qui voit les vacances en Creuse d'une journaliste parisienne tourner au thriller pour une simple erreur sur la route.

**AGENDA ET ALMANACH  
2013 DU LIMOUSIN**

Geste Editions  
Agenda 13,90 € / Almanach  
9,90 €

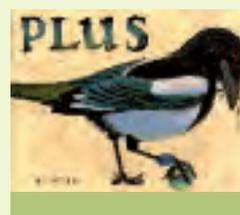


Geste Editions vous propose de démarrer 2013 avec le sourire, tout en vous instruisant... sur votre région. Michel Lis signe l'Agenda du Limousin 2013, flânerie érudite au gré des saisons, ancré dans l'histoire et nourri d'actualité. Marie Guénaut signe le Grand Almanach du Limousin 2013, somme de conseils pratiques, d'histoires drôles, d'événements et dates importants, le tout « made in Limousin ».

## BDC

**Les coups de cœur**

**Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de la Creuse est le service public chargé de développer la lecture dans le département, à travers la constitution de collections, la création de bibliothèques, la formation ou encore l'animation culturelle. Des professionnels passionnés, qui vous font partager leurs coups de cœur.**

**ALBUM À PARTIR DE 3 ANS  
Plus**

Une pie voleuse accumule broches, médaille, cuillère, collier, montre, clés, peigne, ciseaux, etc.

Une petite souris la met en garde mais la catastrophe arrive. Un groupe de souris décide alors d'aider l'oiseau à se débarrasser de son addiction. Cet album, à plusieurs niveaux de lecture, aborde les premières abstractions de l'enfant (le moins, le plus). Se rapprochant de la fable, il propose une critique humoristique des travers des hommes amassant toujours plus jusqu'au point de rupture. Pour réfléchir avec son enfant sur la juste mesure.

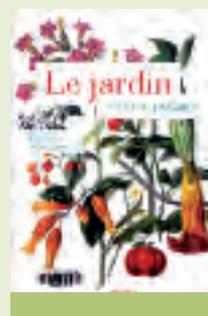
Plus / I.C. Springman ; illustré par Brian Lies ; traduit par Julie Duteil – Minedition, 2012 – 14,20€

**DOCUMENT À PARTIR DE 9 ANS  
Dans mon panier**

Un beau livre pour enfant illustré à l'acrylique, à la plume et à l'encre, avec des volets pour voir l'intérieur de chaque fruit ou de chaque

légume. L'enfant apprend ainsi à mieux les connaître, savoir quand et comment ils poussent, comment on peut les consommer, quelles sont les vertus qu'on leur attribue. Un livre qui aiguise l'appétit et la curiosité.

Dans mon panier / Florence Guiraud ; textes de Judith Nouvion – La Martinière Jeunesse, 2012 – 19,90€

**DOCUMENT****Le jardin en cent poèmes**

A travers cet ouvrage, les poètes célèbrent les fleurs, les arbres et les fruits. Tout un univers mystérieux avec des illustrations éclatantes qui viennent d'herbiers anciens, dont celui de Redouté.

En cent poèmes, au fil des mois et des saisons, patience, amour et talent ne seraient-ils pas les secrets du jardinier et du poète ?

Le jardin en cent poèmes / textes réunis et présentés par Isabelle Ebert-Cau – Paris : Omnibus, 2011 – 29,00€

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

## GROUPE DE LA GAUCHE UNIE

# Priorité aux transports pour tous



Il y a trente ans, la loi a confié aux départements la responsabilité d'organiser et de gérer les transports sur leurs territoires. Le Conseil Général de la Creuse participe activement à la mise en œuvre de cette compétence, qu'il s'agisse du transport scolaire ou de celui du public. 85% du coût des transports scolaires est assuré par notre collectivité, ce qui permet de laisser une charge financière moins lourde aux familles. De même, nous nous efforçons de raccourcir au maximum la distance de ramassage des élèves entre deux points d'arrêt, qui est trois fois inférieure à l'obligation réglementaire. Mais notre intervention est bien plus large dans ce domaine. Je pense notamment à la tarification unique proposée sur toutes les lignes du réseau, à la gratuité offerte aux bénéficiaires du rSa et aux demandeurs d'emplois, à la mise en place de transports à la demande ou encore aux efforts importants consentis en faveur de la modernisation du réseau routier départemental.

Ces dernières semaines, en pleine adéquation avec notre volonté de donner une nouvelle priorité au développement durable et dans l'esprit de notre futur Agenda 21, notre collectivité s'est engagée dans l'expérimentation du covoiturage destinée à réduire, entre autres, le nombre de véhicules circulant quotidiennement sur les routes du département.

Cette action innovante répond également au souci de diminuer la production de gaz à effet de serre, de limiter les frais de transports des usagers, de responsabiliser les covoitureurs et de créer du lien social et de la solidarité entre les Creusois. C'est le site du « Trois et Demi » qui a été choisi pour accueillir l'aire pilote de ce nouveau développement des pratiques collectives de transports.

Malgré un contexte financier très difficile pour les collectivités, c'est bien là une des illustrations de notre capacité à innover en répondant avec bon sens aux impératifs écologiques et économiques de la société de demain.

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche Unie

## GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

# 2013 : un budget socialiste



Dès la Loi de Finances rectificative de juillet, le matraquage fiscal a commencé avec :

- la réduction de l'abattement sur successions et donations ramené à 100.000€ (au lieu de 159.325€), c'est-à-dire que des parents ayant par exemple un pavillon à Guéret de 100.000€ s'acquitteront d'impôts pour le transmettre à leur enfant unique.

- la fin de l'exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires grevant d'environ 600€ par an le pouvoir d'achat des salariés.

Cela continue avec la Loi de Finances 2013 et aucun contribuable n'y échappe :

- les ménages avec le gel de l'impôt sur le revenu qui n'étant pas indexé sur l'inflation pour les revenus 2012 imposés en 2013 équivalait à une augmentation de 2% pour tous les foyers.
- les entreprises avec la taxation des plus values sur les cessions.
- les retraités avec un prélèvement de 0.15% passant à 0.30 en 2014.

Le pire c'est que ce budget est déjà obsolète et voué à l'échec puisqu'il repose sur une hypothèse de croissance de 0.8%

tellement fantaisiste que tous les experts la dénoncent ; même le FMI met en garde la France sur son déficit de compétitivité. M. Hollande ose parler de budget de combat. Et bien, le combat n'a pas commencé que l'on connaît déjà :

- les perdants, les contribuables
- les gagnants, l'Etat qui se contente de faire une économie de 10 Mds et les collectivités territoriales auxquelles on ne demande aucun effort et qui pourtant pèsent 20% de la dépense publique : le Département de la Creuse illustre parfaitement ce poids puisqu'il a augmenté ses dépenses par habitant de 30% entre 2008 et 2010 le plaçant au 9<sup>ème</sup> rang des départements les plus dépensiers.

Donc, comme on s'y attendait, c'est un budget purement et classiquement socialiste avec une hausse record de la fiscalité et aucune baisse des dépenses publiques. Sous un emballage verbal de justice et d'équité, ce budget revêt une austérité encore jamais imposée en France.

Alors, M. Hollande, c'est comme cela que vous comptez ré-enchanter le rêve français ?

Gérard GAUDIN

Président du Groupe de la Droite Républicaine

LE NOUVEAU RÉFLEXE POUR SE DÉPLACER

# je **CO** voiture

[www.covoiturage-creuse.fr](http://www.covoiturage-creuse.fr)

